

L'ESPACE INTEGRATIONNISTE EUROPÉEN DANS LE CONTEXTE DES NOUVEAUX PROCESSUS D'EXPANSION GÉOPOLITIQUE

*Svetlana CEBOTARI**

*Violeta COTILEVICI***

Abstract. *The European integration process Currently, under the conditions of the new geopolitical realities present on the European continent, conditioned in particular by the emergence on February 24, 2022 of the Russian-Ukrainian war, it has contributed to the acceleration of the European Union's relations with the states of the Balkans, including also with the states of Eastern Europe - Ukraine and the Republic of Moldova. In the last decades, the process of European integration has become a subject of increased interest. Nine states from this area have expressed their desire to become members of the European Union. In order to align with European standards and values, the candidate states for joining the European integrationist space are making efforts to implement reforms in various areas, including electoral legislation, the judicial system, the fight against corruption and organized crime, as well as the improvement of detention conditions. However, the process of European integration is not without challenges and obstacles, and some states have made slower progress than others.*

Thus, the primary objective of this article is to analyze the current situation of the states that hold the status of candidate for joining the EU space, including highlighting the degree of preparation of the states for joining the European integrationist space, as well as highlighting the problems faced by the candidate states for joining.

Keywords: *enlargement, negotiations, process, status, candidate state, European Union.*

Introduction

Acteur important des relations internationales, unanimement reconnu pour sa puissance politique et économique, l'Union européenne (UE) intéresse aujourd'hui l'ensemble de la communauté internationale, y compris le monde universitaire (*Chaaban, Lippert, Laude, 2025*). Positionnée parmi les trois premières économies mondiales (après

* Docteur d'État en Sciences politiques, professeur titulaire, Université d'État de Moldova, Faculté de Relations Internationales, Sciences Politiques et Administratives, Département des Relations Internationales. Chisinau, République de Moldova. E-mail: svetlana.cebotari@usm.md. ORCID: 0000-0001-9073-104X

** Docteur en Sciences politiques, maître de conférences, Université d'Etat de Moldova, Faculté de Relations Internationales, Sciences Politiques et Administratives, Département des Relations Internationales. Chisinau, République de Moldova. E-mail: violeta.cotilevici@usm.md. ORCID: 0000-0002-0485-9862.

la Chine et les États-Unis), l'UE continue d'affirmer son statut de facteur d'influence sur la scène internationale et représente 17,5% de la richesse produite au niveau global. Le PIB de l'UE selon les estimations de 2023 s'élèverait à 17 190 milliards d'euros en 2023 (*Lequeux, Olivier, 2024*). En outre, le « poids » de l'UE se fait sentir dans la coordination des questions environnementales, sanitaires, commerciales et économiques, en matière de sécurité et d'opérations de paix et de stabilité sur le continent européen, y compris dans le monde entier (*ibidem*). Ses origines remontent à la création de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), fondée à la fin de la Seconde Guerre mondiale par le Traité de Paris (1951). Peu de temps après, le Traité de Rome (1957) a établi la Communauté économique européenne (CEE), un traité qui a marqué le début d'une nouvelle ère de coopération la plus étroite jamais vue en Europe. Au fil du temps, la CEE a connu de nombreuses évolutions et réformes, tant au niveau de son nom (CE, puis UE), qu'au niveau de ses compétences, de son fonctionnement et bien sûr du nombre de ses membres. Partant du succès du Traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier, les 6 pays fondateurs (Allemagne, France, Italie, Pays-Bas, Belgique et Luxembourg) étendent leur coopération à d'autres secteurs économiques. Cette décision est formalisée par la signature de deux traités instituant la Communauté économique européenne (CEE) et la Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom). Ces organismes ont été créés le 1er janvier 1958. Un autre moment important dans l'évolution de la création de l'UE est la signature, le 7 février 1992, du Traité de Maastricht, qui a créé une Union européenne fondée sur les communautés européennes et complétée par des formes de coopération. L'UE était une construction dont l'activité était centrée sur trois piliers : la Communauté européenne, la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) et la coopération dans le domaine de la justice et des affaires intérieures (JAI), mais la cohérence et l'unité étaient assurées par le cadre institutionnel unique. Le Traité ouvre une nouvelle étape dans le processus intégrationniste européen à travers laquelle la légitimité démocratique des institutions de l'Union est renforcée et qui contribue également au lancement de l'intégration politique : il établit la citoyenneté européenne, généralise le principe de subsidiarité et de proportionnalité, comme principes fonctionnels de l'Union européenne, et le rôle du Parlement est renforcé. Sur le plan institutionnel également, le Traité élève la Cour des comptes au rang d'institution. L'adoption du traité d'Amsterdam en 1997 représente une étape importante dans le processus de création de l'Union. Le rôle du Traité d'Amsterdam réside dans le fait que sa signature apporte des éléments significatifs à la réforme des institutions communautaires, notamment en ouvrant la perspective d'un élargissement des communautés par l'accueil de nouveaux États, notamment d'Europe centrale et orientale. Un autre moment essentiel pour l'évolution de l'Union européenne est la signature du Traité de Nice (2000), qui a initié la réforme du cadre institutionnel de l'Union, ce qui a permis d'élargir l'Union à un nombre impressionnant d'États. La cinquième vague d'adhésion amènera ainsi 12 nouveaux États à rejoindre l'Union. En 2004, Chypre, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie, la Slovénie et la Hongrie sont devenus États membres de l'UE, et en 2007, deux autres États ont rejoint l'UE - la Roumanie et la Bulgarie, puis, en 2013 - la Croatie. Actuellement, le fonctionnement de l'Union européenne est régi par le Traité de Lisbonne (2007), qui comporte en réalité deux parties : le Traité sur l'Union européenne (TUE) et le Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE). Aujourd'hui, l'Union européenne est reconnue comme un modèle sans précédent d'intégration régionale, les États membres déléguant un certain nombre de pouvoirs à des institutions supranationales

et s'organisant pour coopérer efficacement dans un cadre juridique contraignant. Ainsi, dans l'espace d'intégration européenne, il y a 27 États membres : l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, Chypre, la Croatie, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République tchèque, la Roumanie, la Slovaquie, la Slovénie, la Suède. Il convient de mentionner qu'actuellement 9 pays ont le statut de candidats à l'adhésion à l'espace intégrationniste européen : l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Géorgie, la Moldavie, le Monténégro, la Macédoine du Nord, la Serbie, la Turquie, l'Ukraine (*Daratos, 2015*).

Tendances géopolitiques de l'élargissement de l'UE

75 ans après la signature du Traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) par les six pays fondateurs, l'Union européenne reste l'exemple le plus réussi d'intégration régionale au monde. Le succès de l'UE s'est manifesté par le développement actif de processus d'intégration et de coopération à grande échelle fondés sur la conception classique de l'intégration régionale, qui représente une région clairement définie. L'une des définitions faisant référence au terme « macrorégion » suggère qu'une région est « un nombre limité d'États interconnectés par une proximité géographique et un degré élevé d'interdépendance ». Officiellement, selon les dispositions de l'article 98 du Traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier : « tout État européen peut présenter une demande d'adhésion au présent traité ». Le même principe est également confirmé dans l'article 49 du Traité UE. Cependant, à partir des nouvelles réalités géopolitiques conditionnées par l'effondrement de l'URSS et les vagues d'élargissement de l'UE, actuellement, neuf pays ont le statut d'États candidats à l'adhésion à l'espace intégrationniste européen (Annexe n° 1). Ainsi, selon les dispositions du Traité, « Tout État européen qui respecte les valeurs de l'Union européenne peut demander à devenir membre ».

En analysant les dispositions du Traité, y compris la pratique concernant l'adhésion des États à l'espace d'intégration européenne, le processus d'adhésion commence lorsque les États membres de l'UE accordent le statut de pays candidat à l'État qui demande à rejoindre l'UE, après consultation de la Commission européenne. Une fois ce statut approuvé, la tâche essentielle des États membres est de valider à l'unanimité l'ouverture des négociations d'adhésion pour les États candidats. À cette étape également, la Commission s'assure que le pays candidat remplit trois critères d'adhésion (critères de Copenhague), qui font notamment référence au fait que le pays candidat est démocratique, dispose d'une économie de marché viable et a transposé la législation de l'UE dans son droit national. Sur la base de ces considérations, et pour une meilleure compréhension des nouvelles tendances géopolitiques, notamment celles qui visent l'espace européen, il est nécessaire de passer brièvement en revue l'état actuel des relations de l'UE avec chaque État candidat à l'adhésion.

Un exemple intéressant pour l'analyse des nouvelles tendances géopolitiques dans l'espace intégrationniste européen est celui qui se réfère à l'Albanie. Depuis 1992, l'Albanie est engagée dans un processus visant à ouvrir la voie à son intégration dans l'Union européenne, étant l'un des premiers pays des Balkans à établir une relation contractuelle avec la Communauté européenne en signant l'Accord de commerce et de coopération (*Shtalb, 2023*). Pour concrétiser cette perspective, notamment pour répondre aux critères de Copenhague fixés par le Conseil européen en 1993, l'Albanie a entamé un processus de réformes multidimensionnelles, que Tirana met progressivement en

œuvre (*Ah-Pine, 2012*). En outre, afin de rationaliser le processus de réforme, en 2006, le Comité interinstitutionnel de coordination pour l'intégration et les Groupes de travail interinstitutionnels (structures dédiées à des domaines spécifiques de négociation) ont été créés.

Si l'on se réfère aux premières étapes de l'harmonisation de la législation nationale albanaise avec celle de l'UE (1999 à 2006), il convient de mentionner que durant cette période, les institutions albanaises avaient un niveau de connaissance relativement faible de ce processus. Le processus d'harmonisation, y compris l'obligation d'aligner la législation albanaise sur les normes et la législation de l'UE, était difficile à comprendre pour les institutions centrales de Tirana. Ce n'est qu'après plusieurs années de formation dispensée par la Commission européenne dans le cadre du programme d'assistance technique et d'échange d'informations (TAIEX) consacré à l'intégration et à l'harmonisation des aspects législatifs que l'administration albanaise a acquis une meilleure compréhension et connaissance du problème et a rédigé des lois conformes aux exigences et à la législation de l'UE (*Xhuvani, Mecalla, 2023*). Bien que l'Albanie ait demandé son adhésion à l'Union européenne en avril 2009, ce n'est qu'en 2012 que la Commission européenne a recommandé de lui accorder le statut de pays candidat, sous réserve de l'adoption de réformes spécifiques, notamment dans les domaines judiciaire et administratif. Constatant certaines lacunes dans l'harmonisation de la législation nationale avec la législation européenne, la Commission a de nouveau recommandé en octobre 2013 que l'Albanie se voie accorder le statut de pays candidat, statut qui a finalement été obtenu en juin 2014 (*Strati*). Bien que l'Albanie ait obtenu le statut de pays candidat à l'adhésion à l'UE, l'État présente actuellement un nombre considérable de lacunes : plusieurs réformes restent inachevées, notamment dans des domaines critiques liés aux critères politiques. Tirana déploie des efforts pour progresser dans la mise en œuvre des valeurs démocratiques et de l'État de droit (liberté d'expression, lutte contre la discrimination, système électoral, justice, administration publique, etc.), y compris la lutte contre la corruption et le crime organisé. L'interprétation erronée du néolibéralisme occidental a créé un modèle inachevé, issu de réformes libérales justifiées par l'adoption de l'acquis communautaire, mais entravées notamment par la lutte contre la corruption. Cette situation a conduit à un exode massif des citoyens albans du pays.

Malgré le fait que ces dernières années, l'UE a privilégié une politique d'approfondissement au détriment d'un nouvel élargissement, le retour des guerres sur le continent européen (comme celle menée par la Russie en Ukraine, y compris dans d'autres domaines comme la guerre entre Israël et le Hamas) a accéléré les relations albanoeuropéennes (*Shtalb, 2023*). Ainsi, dans le contexte des nouvelles réalités présentes sur le continent européen, a lieu le lancement officiel des négociations d'adhésion de l'Albanie à l'UE, négociations officiellement autorisées le 19 juillet 2022 (en même temps que la Macédoine du Nord). L'Albanie a également été reconnue comme candidate potentielle à l'adhésion lors du sommet européen de Thessalonique en juin 2003 (*Stabilisation and Association Agreement with Albania*). Une étape importante dans le renforcement des relations entre l'Albanie et l'UE a été la signature de l'Accord de stabilisation et d'association (ASA) en 2006 (*ibidem*). Un moment tout aussi important dans l'évolution des relations de l'Albanie avec l'UE est la soumission officielle en 2009 de la demande d'adhésion du pays à l'espace d'intégration européenne. Déjà en novembre 2010, sous réserve de réformes importantes dans 12 domaines, la Commission avait recommandé d'accorder à l'Albanie le statut de pays candidat. Pour répondre aux priorités identifiées par l'exécutif européen en 2011, le pays a adopté un plan d'action.

En décembre de la même année, l'Union européenne a accordé un régime sans visa, permettant aux citoyens d'Albanie et de Bosnie-Herzégovine de se rendre dans les pays Schengen avec un simple passeport biométrique.

Ainsi, en juin 2014, l'Albanie a été officiellement reconnue comme pays candidat à l'adhésion. Le Conseil indique cependant que le pays doit « intensifier ses efforts pour réformer l'administration publique, le système judiciaire et poursuivre la lutte contre le crime organisé [...], intensifier ses efforts en matière de respect des droits de l'homme et de politiques de lutte contre les discriminations, notamment à l'encontre des minorités ». En 2016, la Commission européenne a adressé de nouvelles recommandations à l'Albanie concernant la mise en œuvre de réformes dans les domaines judiciaire et administratif. Grâce aux efforts déployés, en avril 2018, les progrès réalisés par l'Albanie ont été jugés suffisants et l'exécutif bruxellois a proposé le lancement officiel des négociations sur l'adhésion du pays à l'UE. Toutefois, en juin 2019, le Conseil des affaires générales a décidé de reporter la décision sur l'ouverture de négociations formelles à l'automne 2019. Plusieurs Etats membres - dont la France et les Pays-Bas - ont invoqué le prétexte que l'Albanie n'était pas prête à entamer le processus de négociation de l'accord d'adhésion à l'espace européen. La présence en Albanie de problèmes liés à la corruption, au crime organisé et à l'instabilité politique (*Oliver, 2024*) a été le principal obstacle au processus d'ouverture des négociations.

L'Albanie a de nouveau tenté de lancer un processus de négociation en 2015, mais la situation s'est répétée. Le 15 octobre 2019, plusieurs ministres des Affaires européennes ont refusé d'ouvrir des négociations pour l'adhésion de l'Albanie à l'UE. La France, les Pays-Bas, le Danemark et l'Espagne se sont prononcés contre l'ouverture de négociations, considérant que les garanties quant au respect des critères européens ne sont pas suffisantes. Grâce aux efforts déployés par l'Albanie, les ministres des Affaires européennes ont exprimé, le 24 mars 2020, leur satisfaction quant aux progrès réalisés. Ainsi, sur la base du rapport de la Commission européenne, les ministres des Affaires étrangères ont voté en faveur de l'ouverture de négociations pour l'adhésion de l'Albanie à l'UE. La décision des ministres des Affaires étrangères a été confirmée par le Conseil européen du 26 mars 2020. Selon la procédure établie, la Commission a travaillé sur le cadre de négociation qu'elle a présenté aux États membres en juillet 2020. Mais son adoption est bloquée par la Bulgarie, qui a des différends politiques et linguistiques avec la Macédoine du Nord. Les candidatures macédonienne et albanaise étant liées à l'UE, les négociations d'adhésion de l'Albanie n'ont pas pu non plus démarrer. Un moment marquant dans les relations de l'Albanie avec l'UE est la levée du droit de veto de la Bulgarie en 2022. Le 19 juillet 2022, le Conseil de l'UE ouvre officiellement les négociations d'adhésion avec l'Albanie et la Macédoine du Nord (*ibidem*). Aujourd'hui, l'avenir de l'Albanie au sein de l'UE n'est pas considéré comme un processus de négociation purement technique. Il s'agit plutôt d'un engagement politique renouvelé envers les citoyens, visant à renforcer le processus de démocratisation et l'État de droit, notamment en convaincant les jeunes en Albanie de rester et de contribuer à la prospérité de leur pays (*Madhi*).

Un autre État qui détient actuellement le statut de pays candidat à l'adhésion à l'espace intégrationniste européen est la Bosnie-Herzégovine. Le moment qui marque officiellement l'établissement du processus de négociation de la Bosnie-Herzégovine avec l'UE est la date du 21 octobre 2005. Ainsi, la Commission européenne a lancé le processus de négociation pour la conclusion de l'Accord de stabilisation et d'association (ASA) avec la Bosnie-Herzégovine, un accord qui établit un partenariat et approfondit

les liens politiques, économiques et commerciaux entre les parties signataires. L'accord de stabilisation et d'association est devenu le principal cadre juridique des relations entre la Bosnie-Herzégovine et l'UE, préparant davantage le pays à une future adhésion à l'UE. L'ASA a amélioré les relations entre les parties signataires en établissant un cadre institutionnel dédié : le Conseil de l'ASA, le Comité de l'ASA, ainsi que des sous-comités sectoriels. Une commission parlementaire sera également créée entre le Parlement européen et l'Assemblée parlementaire de Bosnie-Herzégovine (*Stabilisation and Association Agreement with Bosnia and Herzegovina*).

En 2006, le processus de négociation a fait l'objet d'un examen plus approfondi sur un certain nombre de priorités, notamment la réforme de la police. Grâce aux efforts déployés en 2007 par le gouvernement bosniaque, l'ASA a été signé le 16 juin 2008. En 2010, la Commission européenne a levé l'obligation de visa pour les citoyens de Bosnie-Herzégovine (y compris ceux d'Albanie) souhaitant se rendre dans les pays de l'espace Schengen. Toutefois, la Commission regrette le blocage des réformes clés par les dirigeants bosniaques. Pour remédier à cette situation, la Commission suggère à la Bosnie-Herzégovine d'aligner sa constitution sur la Convention européenne des droits de l'homme et d'améliorer le fonctionnement de ses institutions afin d'intégrer le droit européen. À la suite de l'examen du rapport de suivi sur la Bosnie-Herzégovine du 23 mai 2013 et dans l'attente d'un engagement politique plus fort de la part des autorités, le Parlement européen a exprimé ses réserves quant à l'ouverture de négociations d'adhésion de la Bosnie-Herzégovine à l'UE. Elle appelle la Bosnie-Herzégovine à garantir l'égalité d'accès à l'alimentation pour tous les citoyens et à respecter les règles européennes en matière de sécurité alimentaire. Enfin, le Parlement européen appelle le pays à « mieux préparer l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne ». Cette nouvelle décision pourrait poser des difficultés à la Bosnie-Herzégovine en termes de commerce transfrontalier et de mobilité. Toutefois, grâce aux efforts déployés, le 1er juin 2015, l'Accord de stabilisation et d'association entre l'Union européenne et la Bosnie-Herzégovine est entré en vigueur, accord qui constitue aujourd'hui le cadre principal de leurs relations (*Stabilisation and Association Agreement with Bosnia and Herzegovina*).

En examinant le texte de l'accord, il convient de noter qu'il établit une zone de libre-échange entre l'UE et la Bosnie-Herzégovine. L'Accord identifie également des objectifs politiques et économiques communs et encourage la coopération régionale entre les parties signataires. Dans le cadre de l'adhésion à l'Union européenne, l'accord sert de base à la mise en œuvre du processus d'adhésion du pays à l'espace intégrationniste européen. En outre, la signature de l'accord permettra à la Bosnie-Herzégovine de progresser dans ses relations avec l'UE et servira de stimulant positif pour la poursuite des réformes socio-économiques, juridiques et autres nécessaires à l'intégration du pays dans l'UE. L'objectif général est de permettre à la Bosnie-Herzégovine de se préparer à une future adhésion à l'UE (*Bosnie-Herzégovine*).

Un moment clé marquant les relations de la Bosnie-Herzégovine avec l'UE est la soumission officielle de la demande d'adhésion de la Bosnie-Herzégovine à l'Union européenne, le 15 février 2016. Ainsi, selon les déclarations de Johannes Hahn, alors commissaire européen à l'Elargissement, le dépôt de la candidature représente « le début d'un long voyage » pour le pays. Afin d'accélérer le processus de négociation d'adhésion à l'UE, l'État a adopté un ensemble de lois liées aux priorités fixées par la Commission, qui mettent l'accent sur la démocratie et le fonctionnement de l'État de droit, les droits fondamentaux de l'homme et, notamment, la réforme de l'administration publique.

Certaines de ces lois visent notamment à lutter contre le blanchiment d'argent et les conflits d'intérêts. Dans son avis publié le 29 mai 2019, la Commission explique que « les négociations d'adhésion à l'Union européenne devraient être ouvertes avec la Bosnie-Herzégovine dès que ce pays aura atteint le degré nécessaire de conformité avec les critères d'adhésion, et notamment avec les critères politiques de Copenhague exigeant la stabilité des institutions et garantissant la démocratie et l'État de droit ». En proie à l'instabilité politique et aux velléités sécessionnistes de son entité serbe, la Bosnie-Herzégovine signe le 12 juin 2022 un accord politique avec le Conseil de l'Union européenne. Douze dirigeants politiques du pays s'engagent à maintenir la paix, la stabilité et l'indépendance de l'État, contribuant ainsi à l'adhésion du pays aux valeurs de l'UE. Le Conseil s'est déclaré, à son tour, prêt à accorder à la Bosnie-Herzégovine le statut de pays candidat à l'adhésion à l'UE. Le 12 octobre 2022, la Commission européenne recommande aux États membres d'accorder à la Bosnie-Herzégovine le statut de pays candidat à l'adhésion à l'UE. Environ un mois plus tard, le 15 décembre 2022, les 27 États membres de l'UE ont décidé, d'un commun accord, d'accorder à la Bosnie-Herzégovine le statut de pays candidat à l'adhésion à l'UE (Oliver, 2024). Toutefois, avant que les négociations d'adhésion puissent être officiellement lancées, la Bosnie-Herzégovine doit mettre en œuvre des réformes supplémentaires (*EU Agrees to Open Membership*). Il s'agit principalement de l'État de droit, de la lutte contre la corruption et le crime organisé, de la gestion des migrations et des droits de l'homme. Le pays doit également avancer sur la réforme constitutionnelle et la réforme électorale (*EU leaders grant Bosnia 'candidate'*). La décision d'accorder à la Bosnie-Herzégovine le statut de pays candidat à l'adhésion à l'Union marque le début d'un long chemin vers l'adhésion.

Ainsi, depuis que le pays a obtenu le statut de candidat à l'adhésion à l'UE en décembre 2022, l'engagement public des dirigeants politiques en faveur de l'objectif stratégique de l'intégration européenne s'est poursuivi à travers d'importantes réformes et a apporté des résultats positifs. La Bosnie-Herzégovine a démontré une ferme volonté de faire avancer le processus de mise en œuvre des réformes, notamment dans le domaine juridique, avec notamment l'adoption de la loi sur la prévention des conflits d'intérêts, de la loi sur la lutte contre le blanchiment d'argent et la lutte contre le financement du terrorisme. La Bosnie-Herzégovine a pris des mesures importantes pour améliorer le système judiciaire et de poursuites, la lutte contre la corruption, le crime organisé et le terrorisme, notamment en améliorant la gestion des migrations (Huskić, 2024).. La Bosnie-Herzégovine a atteint et maintenu un alignement complet sur la politique étrangère et de sécurité commune de l'UE, ce qui constitue une étape positive dans le contexte des nouvelles réalités géopolitiques présentes sur le continent européen (*EC has proposed to open EU Accession Negotiations with Bosnia and Herzegovina*). Sur la base des « recommandations de la Commission du 12 mars 2024, y compris les recommandations du 12 octobre 2022 » (Borić, 2024), le 21 mars 2024, les chefs d'État et de gouvernement des États membres de l'UE donnent le feu vert à l'ouverture des négociations d'adhésion de la Bosnie-Herzégovine à l'espace intégrationniste européen. (*EU agrees to begin membership negotiations with Bosnia and Herzegovina*).

Dans ce contexte, la délégation de l'UE en Bosnie-Herzégovine a annoncé le plan des prochaines étapes que le pays doit franchir en vue de son adhésion à l'UE. À ces étapes, il est souligné que la Bosnie-Herzégovine doit établir sa structure, son mandat et son cadre de négociation après l'ouverture officielle des négociations. La Commission européenne continuera également à préparer le cadre des négociations, avant qu'il ne soit validé par le Conseil de l'UE. Plus de trois décennies après le déclenchement de la guerre

de 1992-1995, qui a fait plus de 100 000 morts et des millions de déplacés, la Bosnie est toujours un État ethniquement et politiquement divisé. Il faudra peut-être encore de nombreuses années avant que le pays ne rejoigne officiellement l'UE, car davantage de réformes économiques et démocratiques doivent être mises en œuvre. Le lancement officiel des négociations d'adhésion à l'UE place la Bosnie-Herzégovine au début d'un long processus de réformes qui prend généralement plusieurs années avant qu'un pays ne rejoigne l'UE. Les voisins régionaux de la Bosnie-Herzégovine, comme la Macédoine du Nord, le Monténégro, la Serbie et l'Albanie, bien qu'ils soient en avance dans leurs efforts de réforme, restent loin de l'adhésion à l'UE.

Dans l'analyse des relations entre les États qui manifestent leur intérêt à rejoindre l'espace intégrationniste européen, le cas de la Géorgie mérite l'attention. L'effondrement de l'Union soviétique en 1991 a conduit à un rapprochement considérable de la Géorgie avec l'UE. Déjà dans les années 1990 et au début des années 2000, l'UE a aidé le pays dans le processus de construction de l'État par le biais d'un soutien financier et technique, créant une relation institutionnalisée à travers l'Accord de partenariat et de coopération UE-Géorgie (APC) (*EU relations with Georgia revisited*) en 1994. Signé à Luxembourg le 22 avril 1996, l'APC UE-Géorgie définit le cadre des relations futures entre les parties signataires. En 1999, l'accord bilatéral de partenariat et de coopération (APC) entre l'UE et la Géorgie est entré en vigueur (*Partnership and Cooperation Agreement (PCA)*).

Depuis 1995, la Géorgie bénéficie du Système de préférences généralisées (SPG) de l'UE. Le 1er septembre 1997, conformément à la résolution du Parlement géorgien, le pays a entamé le processus d'harmonisation de la législation nationale avec la législation de l'UE. Le 7 juillet 2003, l'UE a nommé un Représentant spécial pour le Caucase du Sud, démontrant ainsi l'intérêt de l'UE pour la région. Un moment tout aussi important dans les relations entre l'UE et la Géorgie est le lancement de la politique européenne de voisinage. Ainsi, le 14 juin 2004, le Conseil de l'Union européenne a décidé de lancer la Politique européenne de voisinage (PEV) pour l'Arménie, l'Azerbaïdjan et la Géorgie afin de renforcer la coopération avec les pays voisins (*Georgia-EU cooperation*).

Une des mesures qui a renforcé les relations entre la Géorgie et l'UE a été le lancement en 2009 du Partenariat oriental (PO). En 2009, la Géorgie a rejoint l'Initiative du Partenariat oriental lancée lors du Sommet de Prague le 7 mai 2009. La Géorgie participe activement à la coopération dans les dimensions bilatérales et multilatérales du Partenariat oriental. Le Forum de la société civile est un autre élément clé de l'initiative du Partenariat oriental. De même, un moment qui a renforcé les relations entre l'UE et la Géorgie est la guerre russo-géorgienne de 2008. Dans le contexte de la guerre russo-géorgienne, l'UE a condamné l'usage de la force par la Russie. De même, dans le contexte de l'annexion de la péninsule de Crimée en 2014 par la Fédération de Russie, les relations UE-Géorgie passent à un stade supérieur. En 2014, le Parlement européen a souligné que, conformément à l'article 49 du traité sur l'Union européenne, la Géorgie dispose d'une « perspective européenne » et peut demander à devenir membre de l'UE. En analysant l'évolution des relations entre l'UE et la Géorgie, il convient de mentionner qu'un moment clé a été la signature de l'Accord d'association (AA) en 2014. L'entrée en vigueur en 2016 de l'Accord d'association UE-Géorgie (*Association Agreement between the European Union and the European Atomic Energy Community*) a prévu une coopération de grande envergure et une relation institutionnalisée qui a également obligé la Géorgie à mener des réformes conformément à l'acquis européen. L'AA UE-Géorgie représente également une étape qui reflète les ambitions de la Géorgie de devenir membre

à part entière de l'Union européenne. Une autre étape qui a renforcé les relations de la Géorgie avec l'UE a été l'octroi par l'UE d'un régime sans visa aux citoyens géorgiens en 2017 (*EU relations with Georgia revisited*). D'un point de vue économique, les relations entre la Géorgie et l'UE n'ont cessé de se développer au cours des deux dernières décennies, l'UE devenant la principale destination des exportations et la principale source des importations de la Géorgie.

L'émergence de la guerre russo-ukrainienne le 24 février 2022 a accéléré les relations entre la Géorgie et l'Union européenne. Ainsi, le 3 mars 2022, la Géorgie soumet officiellement sa demande d'adhésion à l'Union européenne. Toutefois, contrairement à l'Ukraine et à la République de Moldavie, qui ont présenté leur demande au cours de la même période, la Géorgie n'a pas obtenu d'avis positif de la Commission européenne concernant sa demande d'intégration. Les États membres de l'UE refusent de lui accorder le statut de pays candidat à l'adhésion à l'espace d'intégration européenne et lui demandent de faire des efforts supplémentaires pour atteindre ses objectifs. Dans un contexte où un gouvernement pro-russe est en train de s'installer à Tbilissi et où les attaques contre l'État de droit se multiplient. Toutefois, le 8 novembre 2023, la Commission a révisé sa position, recommandant aux 27 États membres de l'UE d'accorder à la Géorgie le statut de pays candidat à l'adhésion. Réunis le 14 décembre 2023 au Conseil européen, les chefs d'État et de gouvernement de l'UE ont décidé d'accorder à la Géorgie le statut de pays candidat. Bien qu'en décembre 2023, le Conseil européen ait accordé à la Géorgie le statut de candidat, son processus d'adhésion à l'UE a depuis été interrompu en raison des mesures prises par le gouvernement géorgien au printemps 2024 (*ibidem*).

En outre, compte tenu des orientations politiques du parti au pouvoir « Rêve géorgien », qui a remporté à nouveau les élections législatives en octobre 2024, le processus d'obtention par la Géorgie du statut de pays candidat a conditionné son gel. Accusé de fraude par l'opposition, le gouvernement avait déjà adopté plusieurs mesures controversées, dont une loi censée contrer les ingérences étrangères. La plupart des experts estiment que la Géorgie mérite ce statut pour des raisons à la fois géopolitiques et technocratiques. Actuellement, la Géorgie est confrontée au même impérialisme russe que l'Ukraine et, malgré la stagnation, elle reste objectivement un leader en termes d'alignement sur l'UE. En effet, selon un rapport de 2021 comparant l'alignement des pays des Balkans occidentaux et du Caucase du Sud, la Géorgie a obtenu de meilleurs résultats que trois des six candidats des Balkans, y compris un meilleur score que la République de Moldavie et l'Ukraine, tant sur le plan économique que politique. Compte tenu du climat politique polarisé et des signes croissants de capture de l'État dans le pays, l'espoir de la plupart des experts géorgiens selon lequel l'octroi du statut de candidat pourrait motiver de nouvelles réformes peut être accueilli avec de sérieux doutes. Les expériences dans les Balkans occidentaux montrent que les encouragements de l'UE par la création de mesures incitatives ne peuvent être efficaces que si un gouvernement orienté vers les réformes est déjà en place. Il y a donc un argument en faveur de la décision de l'UE en juillet 2022 de ne pas accorder le statut de candidat à la Géorgie, à la fois pour la crédibilité de l'UE et pour ne pas maintenir la pression sur le gouvernement dans le processus de réforme. Lors des manifestations qui ont eu lieu dans les rues de Tbilissi immédiatement après la décision de l'UE, les citoyens géorgiens ont exprimé leur mécontentement envers leur gouvernement pour ne pas avoir obtenu le statut de candidat, montrant ainsi leur compréhension de la décision de l'UE suite à l'échec du gouvernement à mettre en œuvre des réformes.

La décision de l'UE de ne pas accorder à la Géorgie le statut de candidat en 2022 s'est avérée d'autant plus justifiée dans le contexte des développements survenus début mars 2023, lorsque le parti « Rêve géorgien » a tenté de promouvoir au parlement géorgien une loi, proposée par une faction parlementaire proche du gouvernement, qui qualifierait les organisations et les sociétés civiles d'agents étrangers lorsqu'elles reçoivent plus de 20 % de leur financement de l'étranger. De telles organisations, notamment celles qui se consacrent à la défense des droits de l'homme ou de la démocratie, seront par la suite soumises à des exigences strictes en matière de rapports au gouvernement géorgien. En cas de non-respect, ils s'exposent à des amendes considérables, et les particuliers risquent également des peines de prison. Les parlementaires, représentants du « Rêve géorgien », ont fait valoir que la loi servirait à limiter l'influence étrangère en Géorgie et fonctionnerait de manière similaire à une loi américaine sur l'ingérence étrangère. Dans la pratique, cela ressemble toutefois davantage à la loi russe sur les agents étrangers, introduite par le Kremlin en 2012 et qui a marqué le début de la fin de la liberté d'expression et d'association. La loi aurait rendu l'activité des organisations de la société civile pratiquement impossible, si ce n'était l'effet contraire qui s'en est suivi. Les 8 et 9 mars 2024, les citoyens géorgiens ont envahi les rues de Tbilissi pour protester contre ce qu'ils ont décrit comme la « loi russe » et ont exigé son retrait. Les dirigeants de l'UE ont à leur tour clairement fait savoir que cette loi serait diamétralement opposée au cheminement de la Géorgie vers l'intégration à l'UE (*EU relations with Georgia revisited*).

Deuxièmement, les développements politiques ont démontré à la fois la fragilité du chemin de la Géorgie vers l'UE, mais aussi l'orientation pro-européenne de la population géorgienne. Les manifestations à Tbilissi début mars 2024 ont trouvé du soutien dans tout le pays. Le soutien global à l'UE est resté élevé en Géorgie ces dernières années, avec 85 % des Géorgiens soutenant l'UE en 2022 (Les relations de l'UE avec la Géorgie revisitées). Le 26 octobre 2024, les citoyens géorgiens ont voté aux élections parlementaires. Les conclusions préliminaires de la Mission internationale conjointe d'observation électorale en Géorgie, dirigée par le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE (OSCE/BIDDH), ont identifié plusieurs lacunes apparues dans un environnement tendu et hautement polarisé. Les faiblesses signalées comprennent, entre autres, des changements dans la législation géorgienne sur le processus électoral, des compromis fréquents sur le secret du vote, des incohérences procédurales, des intimidations et des pressions sur les électeurs qui ont eu un impact négatif sur la confiance du public dans le processus. Ces résultats préliminaires confirment la nécessité d'une réforme électorale globale (*Commission adopts 2024 Enlargement Package*). Ainsi, en raison de l'arrivée au pouvoir du parti Rêve Géorgien en Géorgie, l'acquisition par la Géorgie du statut de pays candidat est actuellement « gelée ».

Dans le contexte de l'analyse des relations de l'UE avec les États qui aspirent à devenir membres de l'Union à l'avenir, le cas de la Macédoine du Nord, un pays enclavé de la péninsule balkanique, qui partage des frontières avec la Serbie, la Bulgarie, la Grèce, l'Albanie et le Kosovo, mérite également l'attention. Avec une superficie de près de 26 000 km² et une population d'environ 2 millions d'habitants, la Macédoine du Nord est un pays riche en patrimoine culturel et en diversité historique complexe. La Macédoine du Nord a été le premier des six États des Balkans occidentaux à obtenir le statut de candidat à l'adhésion à l'UE en 2005. Alors que la Croatie a réussi à rejoindre l'UE en 2013, la Macédoine du Nord reste encore assez loin de cet objectif. Le conflit avec la Grèce

voisine au sujet du nom constitutionnel du pays à l'époque, la République de Macédoine, a compliqué la candidature du jeune pays à l'adhésion à l'ONU dès le début des années 1990, et a par la suite considérablement affecté sa candidature à l'adhésion à l'UE et à l'OTAN. Le pays a réussi à rejoindre l'ONU sous le nom provisoire d'« Ancienne République yougoslave de Macédoine » (ARYM), mais le veto grec à la fin des années 2000 l'a empêché d'ouvrir des négociations d'adhésion avec l'UE et l'OTAN (*North Macedonia*).

À la suite de la signature de l'Accord de stabilisation et d'association (ASA) le 20 mars 2004, la Macédoine du Nord a été reconnue comme pays candidat à l'adhésion en décembre 2005. Le premier rapport annuel sur la situation en Macédoine du Nord a été présenté par la Commission européenne le 8 novembre 2006. L'institution a indiqué que la Macédoine du Nord était « en passe de remplir les critères politiques » et que des progrès économiques avaient été notables. Comme la Serbie et le Monténégro, la Macédoine du Nord a obtenu, le 19 décembre 2009, l'exemption de visa pour ses citoyens se rendant dans l'Union européenne. En mai 2013, après un nouvel examen, le Parlement européen a voté en faveur de l'ouverture des négociations d'adhésion de la Macédoine du Nord à l'espace d'intégration européenne. En octobre de la même année, la Commission et le Parlement européen ont demandé au Conseil de se prononcer en faveur de cette ouverture. Cependant, le processus s'est heurté à un certain nombre d'obstacles. Tout d'abord, à cause du conflit sur le nom du pays, qui dure depuis 1992. La Grèce, dont l'une des régions s'appelle aussi Macédoine, estime que le nom du pays candidat a une revendication territoriale sur la province du même nom. Officiellement, le pays est appelé « Ancienne République yougoslave de Macédoine » par l'Union européenne jusqu'en juin 2018. À cette date, le pays a changé de nom et est devenu « Macédoine du Nord » (accord de Prespa) afin de faire avancer les négociations. Saluée par le Conseil Affaires générales de l'UE le 18 juin 2019, cette réforme ne convainc pas tous les États membres. Alors qu'en avril 2018 la Commission européenne avait de nouveau recommandé l'ouverture formelle des négociations d'adhésion, le Conseil a reporté cette décision à l'automne. Le 15 octobre 2019, il ne parvient pas à s'entendre sur l'ouverture de négociations : la France et les Pays-Bas s'y opposent. La situation a été résolue en mars 2020, lorsque le Conseil des ministres des Affaires européennes puis le Conseil européen se sont déclarés en faveur de l'ouverture de négociations pour l'adhésion de la Macédoine du Nord à l'Union. La Bulgarie, en revanche, en raison de conflits linguistiques et culturels avec le pays, bloque à son tour le lancement des négociations. En juin 2022, des 27 États membres de l'UE, seule la Bulgarie s'y est opposée, en raison d'un différend bilatéral. Il s'agit en fait d'un conflit historique aux implications identitaires, comme le souligne une analyse du groupe de réflexion European Stability Initiative (ESI), qui a considérablement ralenti le processus et n'a été surmonté qu'au prix d'un compromis négocié. En octobre 2019, le gouvernement bulgare, dirigé par le Premier ministre de l'époque, Boyko Borisov, a défini ses conditions pour accepter le début des négociations. Un examen approfondi du passé commun est nécessaire : une commission mixte devrait établir que la population macédonienne descend de la population bulgare et qu'après la Seconde Guerre mondiale, elle a traversé un processus de déconstruction de son identité, soutenu par un solide récit anti-bulgare (*The struggle of North Macedonia for EU accession*).

Le 17 juillet 2022, la Bulgarie et la Macédoine du Nord ont signé un protocole bilatéral, à l'initiative de la présidence française du Conseil de l'Union européenne. La Macédoine du Nord s'est engagée à modifier la Constitution du pays (qui requiert une majorité des deux tiers des députés macédoniens) pour reconnaître les Bulgares parmi les

ethnies qui construisent la nation, ainsi que pour protéger les droits des minorités dans le pays, pour modifier les manuels scolaires qui contiennent des références négatives à la Bulgarie et pour introduire le discours de haine comme un crime dans le code pénal. Le texte du protocole prévoyait également que la langue macédonienne deviendrait une langue officielle de l'UE. Cette « erreur » d'interprétation historique devrait être corrigée par une nouvelle version du passé commun, à présenter au public et à enseigner dans les écoles macédoniennes. Les demandes bulgares ont été incluses dans le protocole bilatéral en six points en 2021. Le document a été examiné par l'équipe d'experts de Birn Balkan. En outre, selon les dispositions du protocole, il contenait la reconnaissance d'une minorité bulgare sur le territoire macédonien (environ 120 000 personnes, selon le gouvernement de Sofia), la lutte contre les prétendus discours de haine anti-bulgare, l'admission de racines ethniques communes et même l'identité de héros nationaux comme l'ancien révolutionnaire Goce Delchev, que les Bulgares et les Macédoniens considèrent comme leur héros national (*ibidem*).

Une proposition de compromis élaborée par le gouvernement parisien a été approuvée d'abord par le parlement de Sofia, puis, avec beaucoup plus de résistance, par celui de Skopje. Il prévoit, entre autres, un amendement à la Constitution macédonienne précisément pour garantir la reconnaissance et les droits de la minorité bulgare. C'est peut-être pour cette raison que la « proposition française » n'a pas satisfait une partie de la classe politique et de la population de Macédoine du Nord, ce qui menace de compromettre le cheminement du pays vers l'Union. Avec la signature du protocole final le 17 juillet 2022 par les ministres des Affaires étrangères des deux pays, et à la suite du retrait du veto de la Bulgarie, le Conseil de l'UE ouvre officiellement les négociations d'adhésion avec l'Albanie et la Macédoine du Nord le 19 juillet 2022. L'ouverture des négociations d'adhésion du pays des Balkans, avec l'Albanie, intervient après la signature d'un protocole d'accord entre les gouvernements macédonien et bulgare, qui - après avoir résolu la "question du nom" - a maintenu l'ensemble du processus bloqué (*ibidem*).

Après « 17 ans dans la salle d'attente », le début des négociations a marqué un tournant dans les relations de la Macédoine du Nord avec l'Union européenne. Le processus d'adhésion s'annonce long. Un sondage mené par l'Institut pour la démocratie en 2021 indique que plus des deux tiers des Macédoniens sont favorables à l'adhésion à l'UE. Environ un tiers des personnes interrogées (*ibidem*) estiment en revanche que l'adhésion de la Macédoine du Nord à l'UE n'aura jamais lieu. Le rapport d'étape 2023 de la Commission européenne a également mis en évidence d'importantes préoccupations concernant les progrès de la Macédoine du Nord, marquant ainsi un écart par rapport aux évaluations positives des dernières années. Le rapport exhorte le pays à passer d'un soutien déclaratif à des actions concrètes, notamment dans les domaines des réformes internes, de l'état de droit et de la lutte contre la corruption. Cependant, la Macédoine du Nord a fait des progrès en alignant sa politique étrangère sur les positions de l'UE, notamment dans sa réponse à la guerre de la Russie contre l'Ukraine. Cependant, le paysage national présente plusieurs défis. Le système judiciaire est un domaine particulièrement préoccupant, les évaluations négatives soulignant un manque d'indépendance et d'intégrité, ainsi qu'une susceptibilité aux influences politiques. La corruption demeure un problème omniprésent, exacerbé par les changements législatifs qui ont réduit les peines pour les crimes connexes. Un autre problème présent en Macédoine du Nord est la polarisation de l'environnement politique, qui conduit à des blocages législatifs et à l'affaiblissement des institutions démocratiques. Cette

polarisation a entravé le fonctionnement du Parlement, ralentissant la dynamique des réformes nécessaires à l'adhésion du pays à l'UE (*ibidem*).

Dans le cadre de l'analyse des relations de l'UE avec les États candidats à l'adhésion, la République de Moldavie est également incluse. Pour une meilleure compréhension des relations moldo-européennes, influencées par la guerre en Ukraine, il est nécessaire de souligner les principaux événements présents dans le dialogue République de Moldavie-UE. Environ 9 ans après la signature de l'Accord d'association par la République de Moldavie lors du 3ème Sommet du Partenariat oriental (*Cebotari, 2020*), qui a eu lieu les 28 et 29 novembre 2013 à Vilnius, le dialogue entre la République de Moldavie et l'UE est passé à une étape supérieure (*Cebotari, 2023*).

Dans les circonstances de la guerre en Ukraine, à deux jours de l'Ukraine (le 28 février, l'Ukraine a demandé son adhésion à l'UE, et le lendemain, le 1er mars 2022, les députés ont approuvé à une majorité de 637 voix la résolution qui offre à l'Ukraine une perspective européenne), la Géorgie et la République de Moldavie ont présenté des demandes d'adhésion à l'Union. Pour ces pays, le statut de pays candidat sert de bouclier politique de protection contre la Russie, qui n'a jamais accepté le rapprochement des États du Trio associé du Partenariat oriental avec l'UE (*Analiză. Integrarea Ucrainei, Georgiei și a Republicii Moldova în UE*).

Le pas qui a rapproché la République de Moldavie de l'UE a été la signature, le 3 mars, par la présidente Maia Sandu, de la demande d'adhésion de la République de Moldavie à l'Union européenne. La demande a également été signée par le président du Parlement Igor Grosu et la Première ministre Natalia Gavriluța, et a été envoyée au président français Emmanuel Macron, dirigeant du pays qui assure la présidence tournante de l'Union européenne (*Ursu*). Dans ce contexte, il convient de mentionner le discours du chef de l'État selon lequel « les citoyens de la République de Moldavie démontrent au monde qu'ils sont un peuple mûr » et qu'ils ne permettent pas « à la tyrannie de s'installer dans le pays, ... que nous vivrons selon les règles lorsque nous avons défendu la démocratie lors des élections » (*Maia Sandu a semnat cererea de aderare*). Dans ce contexte, s'inscrivent également les déclarations de l'ancien ministre des Affaires étrangères, Nicu Popescu, selon lesquelles « cette procédure est historique et constitue une étape d'une importance majeure pour notre pays et notre société, c'est un pas vers la paix ». Pour la République de Moldavie, l'adhésion à l'Union européenne est un moyen d'assurer la paix, la stabilité et la liberté de notre pays" (*Ursu*).

Ainsi, le 3 mars 2022 est une date historique pour la République de Moldavie, c'est la date à laquelle la demande d'adhésion à l'Union européenne a été officiellement déposée. Cette étape marque un changement significatif dans les relations entre la République de Moldavie et l'UE, puisque la République de Moldavie a officiellement entamé le processus d'adhésion à l'UE. Cette évolution des relations aura un impact significatif sur les exigences de l'UE à l'égard de la République de Moldavie et sur l'approche de la République de Moldavie à l'égard de l'Union européenne. Même si l'Accord d'association existant entre la République de Moldavie et l'UE est très exigeant, la demande d'adhésion de la République de Moldavie élèvera les exigences à un niveau plus élevé. La demande a été présentée en vertu de l'article 49 du traité sur l'Union européenne (TUE), qui dispose que « tout État européen qui respecte les valeurs visées à l'article 2 et s'engage à les promouvoir peut demander à devenir membre de l'Union ». Également, l'accord de partenariat et de coopération entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la République de Moldavie, d'autre part, qui

reconnaît les aspirations européennes et le choix européen de la République de Moldavie (*ibidem*).

Ainsi, le 11 avril 2022, à Luxembourg, le commissaire chargé du voisinage et de l'élargissement, Olivér Várhelyi, a remis au vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Intégration européenne, Nicu Popescu, le questionnaire de la Commission européenne concernant la demande d'adhésion de la République de Moldavie à l'UE. Les réponses aux questions de ce questionnaire constitueront une radiographie de la situation actuelle de notre pays, montrant le niveau de préparation à l'adhésion à l'Union européenne et, en même temps, mettront en évidence les domaines dans lesquels des efforts supplémentaires sont nécessaires. « Notre pays accélère son parcours européen. « J'ai réitéré que nous faisons partie de l'Europe non seulement géographiquement, mais aussi à travers l'identité que nous portons, les valeurs que nous partageons, à travers la langue roumaine, la langue officielle de l'UE que nous parlons, et à travers l'histoire commune que nous avons. » – a déclaré le vice-Premier ministre Nicu Popescu (*ibidem*).

Selon la position du chef de la diplomatie de la République de Moldavie, à partir du moment de la réception du questionnaire, une période de travail intense suivra, notant que les institutions de l'État sont prêtes à fournir les informations nécessaires dans les plus brefs délais. Dans le même temps, le dignitaire moldave a communiqué sur l'implication dans le processus de remplissage du questionnaire non seulement des autorités, mais aussi de la société civile, considérant que l'adhésion à l'Union européenne représente un projet de pays qui vise l'avenir de chaque citoyen. « Une fois de plus, nous voulons démontrer que nous sommes un pays où la démocratie fonctionne, où les réformes sont possibles, où les processus de transformation donnent des résultats et où notre avenir européen est irréversible » (*Ministrul Nicu Popescu...*).

Les questions reçues ont été réparties entre les institutions au sein des groupes de travail nouvellement constitués (qui seront ultérieurement transformés en groupes de négociation), afin que tous les organismes/acteurs compétents puissent contribuer à chaque question. La réponse à une seule question nécessitait le travail de plusieurs institutions qui, d'un commun accord, apportaient une réponse commune et unifiée à cette question. Toutes les réponses d'un chapitre doivent être synchronisées et une réponse commune doit être définie pour l'ensemble du chapitre. Tous les chapitres doivent être synchronisés par l'institution qui dirige l'ensemble du processus. Les réponses finales devraient être adoptées par le gouvernement puis envoyées à la Commission européenne à Bruxelles. Les réponses à toutes les questions pourraient totaliser environ 8 000 à 10 000 pages.

De plus, toutes les réponses (préparées d'abord en roumain) ont ensuite été traduites par la République de Moldavie en anglais. Si la traduction n'est pas effectuée correctement, la qualité des réponses de la République de Moldavie en souffrira et/ou sera inexacte. En outre, toute la législation de la République de Moldavie (principalement les lois et certains règlements) qui sous-tendent les réponses doivent également être traduites en anglais et jointes aux réponses. Par conséquent, le Gouvernement de la République de Moldavie devrait créer un service/une unité de traduction pour coordonner et assurer une traduction de qualité des réponses au questionnaire et de la législation pertinente, et par la suite de tous les documents liés aux négociations d'adhésion. La demande d'adhésion à l'UE et le questionnaire qui en résulte représentent le début d'un niveau de relations avec l'Union européenne complètement différent et plus large.

Depuis 2014, la République de Moldavie met en œuvre l'Accord d'association avec l'Union européenne. Si le soutien politique nécessaire est assuré (en reconnaissant que répondre au futur questionnaire est une priorité stratégique pour la République de Moldavie) et si tous les préparatifs administratifs nécessaires sont effectués dans les mois à venir (y compris la création de groupes de travail et l'organisation du processus de traduction), il n'y a aucune raison de douter que la République de Moldavie puisse franchir cette étape avec autant de succès que nombre de pays précédents. Le projet d'assistance technique financé par l'UE « Soutien au dialogue politique structuré, à la coordination de la mise en œuvre de l'accord d'association (AA) et à l'amélioration du processus de rapprochement juridique en République de Moldavie » fournit le soutien nécessaire, sur la base de l'expérience acquise à partir des réponses au dernier questionnaire, ainsi que sur la réorganisation interne dans divers pays des Balkans occidentaux (*Cererea de aderare a Republicii Moldova la Uniunea Europeană*).

Un pas tout aussi important dans les relations moldo-européennes a été la visite de travail du chef de l'État à Bruxelles et à Paris les 17 et 18 mai, au cours de laquelle Maia Sandu a eu des entretiens avec le président de la France, le Premier ministre du Royaume de Belgique et le président de l'Assemblée législative de l'UE (*Baciu*). Le discours de Maia Sandu, présidente de la République de Moldavie, prononcé le 18 mai au Parlement européen à Bruxelles, représente les aspirations européennes de la République de Moldavie (*Statutul de candidat la aderare*).

Dans le contexte de l'obtention par la République de Moldavie du statut de candidat à l'adhésion à l'UE, la discussion tenue le 31 mai 2022 entre le Premier ministre roumain, Nicolae Ciucă, avec la présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, et la présidente du Parlement européen, Roberta Metsola, mérite également l'attention. Au cours de ces discussions, l'importance pour la Commission européenne d'émettre un avis positif sur la demande d'adhésion de la République de Moldavie à l'UE a été soulignée. Le responsable roumain a également demandé à l'exécutif bruxellois de reconnaître la perspective d'intégration européenne de Chisinau et de recommander le statut de candidat à l'adhésion à l'Union européenne. Un autre sujet de discussion a porté sur l'importance du soutien actif de l'Union européenne au parcours européen de la République de Moldavie, ainsi qu'aux réformes initiées par la présidente de la République de Moldavie, Maia Sandu (*Bolotnicov*). Sur fond de guerre en Ukraine, Chisinau a reçu la visite de plusieurs responsables européens, dont le haut représentant de l'UE pour les affaires étrangères, Josep Borrell, et le commissaire européen à l'élargissement, Oliver Varhelyi.

Le 19 mai 2022 est une date importante pour la République de Moldavie. C'est la date à laquelle le Parlement européen a adopté le rapport annuel sur la mise en œuvre de l'Accord d'association UE-République de Moldavie, avec 512 voix « pour », 43 voix « contre » et 39 abstentions. Le rapport appelle notamment l'Union européenne à fournir un soutien stratégique plus important à la Moldavie après qu'elle ait soumis sa demande d'adhésion au bloc.

Motivée par l'invasion de l'Ukraine par la Russie, la demande officielle d'adhésion à l'UE de la République de Moldavie, le 3 mars, a été saluée par les députés européens, car elle confirme la voie européenne du pays. Ainsi, conformément à l'article 49 du TUE et « sur la base des mérites », les députés ont appelé les institutions de l'UE à accorder à la République de Moldavie le statut de pays candidat. En attendant, selon les acteurs, l'Union européenne et la République de Moldavie devraient continuer à travailler

à l'intégration du pays dans le marché unique de l'UE. En analysant le texte de la Résolution, il convient de noter qu'elle demande à la Commission européenne d'aider la République de Moldavie à préparer une stratégie crédible pour la période de pré-adhésion à l'UE. Les députés ont également attiré l'attention sur la nécessité d'apporter une assistance stratégique plus importante à la République de Moldavie, notamment en créant un groupe de soutien de la Commission, similaire à celui existant pour l'Ukraine. Le rapport souligne également que les demandes d'adhésion de l'Ukraine, de la République de Moldavie et de la Géorgie ouvrent un nouveau chapitre dans leur intégration européenne, qui devrait être caractérisée par des efforts renforcés pour mettre en œuvre les accords d'association et les volets de libéralisation du commerce. Les députés ont également exprimé leur inquiétude face aux incidents de sécurité dans la région séparatiste de Transnistrie, les condamnant comme des actes de provocation dangereux. Ainsi, les députés se sont prononcés en faveur d'une résolution pacifique du conflit en Transnistrie, fondée sur la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République de Moldavie, estimant que « l'UE doit d'urgence accorder à la République de Moldavie et à l'Ukraine le statut de pays candidats » (*Chirtoc*).

Le texte de la Résolution stipule que la République de Moldavie a été affectée de manière disproportionnée par la guerre russe en Ukraine. Cela est dû principalement à l'arrivée de plus de 450 000 réfugiés ukrainiens depuis le début de l'invasion – dont près de 800 000 sont restés en République de Moldavie – mais aussi au déclin des échanges commerciaux et à l'augmentation des prix de l'énergie et des transports. À cette fin, les députés appellent l'UE à apporter davantage de soutien au pays, notamment par le biais d'une nouvelle assistance macrofinancière, de nouvelles mesures de libéralisation des transports et du commerce, et d'un soutien continu à la gestion des réfugiés et aux fins humanitaires.

Dans le contexte de la guerre de la Russie contre l'Ukraine, le Parlement a salué la demande officielle d'adhésion à l'UE de la République de Moldavie présentée le 3 mars 2022 et a déclaré que l'UE devrait lui accorder le statut de pays candidat, conformément à l'article 49 du TUE et « sur la base du mérite ». Dans l'intervalle, l'Union européenne et la République de Moldavie devraient toutefois poursuivre leurs efforts pour intégrer le pays au marché unique de l'UE et renforcer la coopération sectorielle. Les députés ont également appelé la Commission européenne à finaliser rapidement l'évaluation de la candidature et à fournir à la République de Moldavie une assistance complète tout au long de ce processus, affirmant que les autorités moldaves sont sur la bonne voie en adoptant des réformes clés, notamment en ce qui concerne la démocratie, l'État de droit et les droits de l'homme. Le Parlement souligne également qu'il est inacceptable que la Russie utilise les approvisionnements en gaz comme une arme pour exercer une pression politique sur la République de Moldavie, pour influencer la trajectoire politique et l'orientation géopolitique du pays, en particulier après la récente installation du gouvernement pro-occidental du pays. Les députés appellent la Commission et les pays de l'UE à soutenir la Moldavie pour assurer son indépendance énergétique, sa connectivité, sa diversification et son efficacité énergétique, ainsi que pour accélérer le développement des sources d'énergie renouvelables (*PE: UE trebuie să acorde Republicii Moldova statutul de țară candidată*).

Grâce à la décision « historique » prise à l'unanimité par les dirigeants de l'UE, l'Ukraine et la République de Moldavie ont reçu le statut de pays candidats à l'adhésion à l'UE. En accordant le statut de candidat à l'Ukraine et à la République de Moldavie, le paradigme de l'élargissement de l'UE a changé et la politique d'élargissement a reçu un

nouvel élan, qualifiant la décision des dirigeants de l'UE de « grand pas » et d'entreprise historique. Bien que la République de Moldavie ait reçu le statut de pays candidat à l'adhésion à l'Union européenne (UE) le 23 juin 2022, ce statut ne confère pas la qualité d'État membre de l'UE, car la Moldavie doit remplir une série de conditions d'adhésion, ainsi qu'appliquer la législation européenne dans tous les domaines. Les experts dans le domaine des relations internationales et de l'intégration européenne soulignent que le chemin européen de la République de Moldavie est difficile et que, dans le contexte des défis auxquels sont confrontés l'UE, ainsi que les pays ayant le statut de candidat à l'adhésion, il peut durer une période indéterminée. Une fois qu'un pays obtient le statut de pays candidat à l'adhésion à l'UE, les tâches des dirigeants sont multiples, mais inévitablement ou par ignorance, certaines responsabilités majeures peuvent être omises, ou simplement considérées comme non essentielles, ce qui serait une erreur majeure. Nous ne ferons pas ici référence à d'autres omissions qui semblent, à première vue, insignifiantes parce qu'elles ne sont pas expressément énoncées dans les engagements fermes que la République de Moldavie assume dans ce contexte. Le pays risque ainsi de rester prisonnier du statut de candidat à l'intégration pendant 30 à 50 ans. L'UE a accordé ce statut pour deux raisons: l'existence d'un gouvernement pro-européen - PAS et la présence dans la région de la guerre en Ukraine comme antidote politique contre l'agression russe dans l'État voisin (*Confu*).

Un moment unique dans l'histoire du pays et une reconnaissance des efforts collectifs réalisés au cours des deux dernières années et des valeurs communes partagées par la République de Moldavie est le lancement officiel des négociations d'adhésion de la République de Moldavie à l'Union européenne le 25 juin 2024, à Bruxelles (*ibidem*). Cet événement fait suite à la décision du Conseil européen des 14 et 15 décembre 2023 d'ouvrir des négociations d'adhésion avec la République de Moldavie et à l'approbation par le Conseil, le 21 juin, du cadre de négociation pour les négociations avec la République de Moldavie, conformément à la méthodologie d'élargissement révisée. L'ouverture des négociations d'adhésion, deux ans seulement après l'obtention du statut de pays candidat, prouve que la République de Moldavie est déterminée à mettre en œuvre le programme de réformes de l'UE. L'UE a ainsi réitéré sa ferme condamnation de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine et a affirmé sa volonté de continuer à fournir tout le soutien nécessaire à la République de Moldavie et à son peuple pour relever les défis liés à la guerre et pour renforcer la résilience, la sécurité et la stabilité du pays face aux actions hybrides de la Russie.

L'UE a également souligné que la République de Moldavie est déjà un partenaire proche de son pays. L'Accord d'association de la République de Moldavie avec l'UE, qui comprend également une zone de libre-échange approfondie et complète à grande échelle, est entré en vigueur en 2016 et est appliqué à titre provisoire depuis 2014. Il constitue la base d'une vaste coopération entre l'UE et la République de Moldavie dans un large éventail de domaines. Le 21 mai 2024, la République de Moldavie a signé un partenariat de sécurité et de défense avec l'UE, le premier du genre jamais conclu avec un pays partenaire. L'UE a désormais invité la Commission à continuer d'évaluer l'état de préparation de la République de Moldavie à ouvrir des négociations dans des domaines spécifiques et à identifier les questions susceptibles de surgir au cours des négociations, en commençant par le groupe thématique d'éléments fondamentaux qui, conformément au cadre de négociation, seront ouverts en premier. En tant que futur État membre, la

République de Moldavie est censée continuer à adhérer aux valeurs visées à l'article 2 du Traité sur l'Union européenne, à savoir le respect de la dignité humaine, de la liberté, de la démocratie, de l'égalité et de l'État de droit, ainsi que le respect des droits de l'homme, y compris les droits des personnes appartenant à des minorités (*UE deschide negocieri de aderare cu Republica Moldova*). Le processus d'intégration de la République de Moldavie à l'UE a débuté en 2014, avec la signature de l'Accord d'association RM-UE, et a traversé plusieurs étapes importantes. La durée des négociations dépend de la vitesse de mise en œuvre des réformes, après quoi un certain nombre d'étapes restent à franchir (*Moldova începe negocierile de aderare la UE*).

L'ouverture de ces négociations est le fruit d'un accord durement gagné entre les 27 pays de l'UE, qui ont dû user d'ingéniosité pour convaincre le 27^e, la Hongrie, de ne pas bloquer le processus. Le Premier ministre hongrois s'est farouchement opposé à toute négociation d'adhésion avec l'Ukraine, estimant que le pays n'était pas prêt, et a également bloqué toute aide militaire européenne à Kiev (*Da Silva, Tobelem , Olivier*). Bien qu'Orban ait quitté la table des négociations lors du Sommet des 27 dirigeants de l'UE en décembre, ses 26 homologues ont décidé d'ouvrir des négociations d'adhésion avec Kiev et Chisinau.

Après l'ouverture officielle de la conférence intergouvernementale, les négociateurs analyseront d'abord la législation des deux pays pour vérifier si elle est compatible avec celle de l'UE. Cette étape, appelée *screening* dans le jargon bruxellois, dure normalement entre un et deux ans, ont expliqué des sources diplomatiques. Mais dans le cas de l'Ukraine ou de la République de Moldavie, les choses iront plus vite car « nous avons déjà une idée assez claire » de la situation, a souligné ce diplomate européen, s'exprimant sous couvert d'anonymat. Il faudra toutefois plusieurs semaines, voire plusieurs mois, avant que les différents chapitres de négociation ne soient réellement ouverts. Et il est peu probable qu'elles soient ouvertes avant la fin de cette année : le 1^{er} juillet, la Hongrie, peu enthousiaste à l'idée d'accueillir l'Ukraine, prend la présidence semestrielle du Conseil de l'UE, qui réunit les ministres des 27 États membres. Les chefs d'État et de gouvernement de l'Union européenne avaient ouvert la voie à de telles négociations d'adhésion à la mi-décembre 2023. Cependant, la Hongrie a jusqu'à présent reporté l'ouverture officielle des négociations avec Kiev, estimant que les conditions ne sont pas réunies. Le 7 juin, la Commission européenne a estimé que l'Ukraine et la République de Moldavie remplissaient désormais toutes les conditions préalables à l'adhésion. L'exécutif européen a appelé Kiev à prendre des mesures pour lutter contre la corruption et la détention des oligarques. La Commission a également appelé à accorder une plus grande attention aux minorités, une mesure fortement demandée par Budapest en raison de la présence d'une communauté hongroise en Ukraine. L'UE a accordé le statut de pays candidat à l'Ukraine en juin 2022, dans un geste hautement symbolique, quelques mois après le début de la guerre déclenchée par Moscou, ainsi qu'à la Moldavie voisine. L'ouverture des négociations n'est qu'une étape d'un processus d'adhésion long et ardu. L'Ukraine, pays de plus de 40 millions d'habitants et grande puissance agricole, est confrontée à une série de défis pour rejoindre l'UE, à commencer par la question de l'aide financière. De son côté, l'UE entend se réformer pour faire face à cet élargissement et améliorer sa gouvernance et son processus décisionnel, déjà souvent complexe avec 27 États membres (*Republica Moldova și Ucraina*).

Le cas du Monténégro n'est pas moins intéressant pour l'analyse des relations de l'Union européenne avec les États aspirant à rejoindre l'espace intégrationniste européen. La perspective européenne du Monténégro a été réaffirmée par le Conseil en juin 2006, suite à la reconnaissance de l'indépendance du pays par les États membres de l'UE. Le 21 mai 2006, les Monténégrins ont voté en faveur de l'indépendance de l'ancienne République yougoslave, jusqu'alors rattachée à la Serbie, indépendance que l'Union européenne a reconnue le 12 juin 2006 (*The European Union and Montenegro*). Dans le cadre du processus d'établissement et de renforcement des relations avec l'UE, le 15 octobre 2007, un Accord de stabilisation et d'association (ASA) a été signé entre l'UE et le Monténégro (*Document 22007A1228(01)*). Ce dernier est entré en vigueur le 1er mai 2010. En signant l'Accord de stabilisation et d'association, le Monténégro a formellement accepté une association avec l'Union européenne et ses États membres, acceptant ainsi la responsabilité de son avenir européen.

Le moment qui renforce les relations UE-Monténégro est le dépôt officiel, le 15 décembre 2008, par le Premier ministre Milo Đukanović, de la demande d'adhésion à l'espace intégrationniste européen. Comme la Serbie et la Macédoine du Nord, le Monténégro a obtenu le 19 décembre 2009 une libéralisation du régime des visas pour ses citoyens voyageant en Europe. En décembre 2010, les États membres ont accordé au pays le statut officiel de candidat à l'adhésion, suite à une recommandation de la Commission européenne. Les efforts du Monténégro restent toutefois nécessaires en matière de droits fondamentaux, comme la lutte contre les discriminations, la liberté d'expression ou la situation des personnes déplacées en provenance de Croatie, de Bosnie-Herzégovine ou du Kosovo.

Le 12 octobre 2011, la Commission européenne a émis un avis favorable à l'ouverture de négociations formelles d'adhésion. Après l'approbation des États membres, le 29 juin 2012, les négociations pour l'adhésion du Monténégro ont été officiellement ouvertes. Un autre moment marquant dans les relations UE-Monténégro est la position du Parlement européen, qui, le 22 janvier 2013, a salué les réformes entreprises et les progrès réalisés par l'État vers l'adhésion. Le Parlement a toutefois demandé que des mesures supplémentaires soient prises en matière de protection de la liberté de la presse, des droits des femmes et de l'égalité des sexes, ainsi que d'intensification de la lutte contre la corruption et le crime organisé. Dans ce contexte, l'avis favorable rendu en 2010 par la Commission sur la demande du Monténégro mérite d'être pris en compte. La Commission a identifié sept priorités clés que le Monténégro devrait atteindre pour pouvoir entamer des négociations. Le Conseil a également accordé au Monténégro le statut de pays candidat à l'adhésion, lançant le processus de négociations d'adhésion en décembre 2011. Ainsi, officiellement, les négociations d'adhésion du Monténégro ont débuté le 29 juin 2012. Le 6 février 2018, la Commission européenne a indiqué que l'adhésion du Monténégro pourrait devenir une réalité d'ici 2025, comme ce fut le cas pour la Serbie. « Cette perspective dépendra en définitive de l'existence d'une volonté politique forte, de la mise en œuvre de réformes efficaces et durables et de la résolution définitive des différends avec ses voisins. » La corruption et le système judiciaire restent dans le collimateur de Bruxelles. Après huit ans de négociations, les 33 chapitres examinés ont été ouverts, dont 3 sont provisoirement clos : Science et Recherche, Education et Culture, et Relations Extérieures. En 2024, le Monténégro a annoncé qu'il visait une adhésion effective d'ici 2028, ce qui, selon les déclarations de la présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, est un objectif « atteint ».

Sous son nouveau gouvernement, le Monténégro a débloqué son processus d'adhésion. Bien que le pays soit confronté à de nombreux obstacles, il représente aujourd'hui la meilleure opportunité pour l'UE de retrouver l'élan de l'élargissement aux Balkans occidentaux. En mettant en œuvre des réformes, le Monténégro démontre son engagement envers l'Union européenne. Par rapport aux autres pays candidats, le Monténégro est celui qui a le plus progressé dans ce processus. Après le processus de stagnation, le Monténégro est le premier pays à passer par ce processus d'adhésion, qui a été modifié par l'adoption de la nouvelle méthodologie au début de 2020. Cette nouvelle méthodologie a apporté de nouveaux critères et des évaluations plus rigoureuses, garantissant ainsi une évaluation plus approfondie des progrès, notamment dans les domaines liés aux chapitres 23 et 24. L'avis positif confirme que le Monténégro a réussi à satisfaire à toutes les exigences posées par l'UE, ce qui renforce encore sa pleine adhésion à l'Union européenne (*Dzanik, 2013*).

Cependant, recevoir un avis positif signifie simplement que le Monténégro doit travailler encore plus dur sur le processus de réforme et que ce n'est qu'un point sur ce chemin. C'est également le message des pays de l'UE lors de la Conférence intergouvernementale : le Monténégro doit continuer à se concentrer sur l'intégration européenne et à faire preuve du même engagement en matière de réformes que lors de la période précédente (Mirkovic). Selon le ministère des Affaires européennes du Monténégro, sur un total de 102 obligations définies dans le Programme d'adhésion du Monténégro à l'Union européenne 2024-2027, 50 ont été mises en œuvre au cours du premier semestre 2024. Au cours de la même période, un nombre important de lois et de statuts ont été adoptés (un total de 28 lois et 28 statuts, ce qui représente respectivement 61 % et 57 % du plan d'adoption du cadre législatif) (Mirkovic). Outre les lois qui constituaient une condition pour obtenir un avis positif, d'autres lois importantes pour le processus de réforme ont également été adoptées. Ces lois font référence à la réglementation de divers domaines, tels que : la sécurité de l'information, la sécurité de l'approvisionnement en dérivés pétroliers, la gestion des déchets, l'inventaire agricole... Le cadre stratégique a également été amélioré en introduisant des stratégies dans le domaine de la lutte contre la corruption, de l'emploi, de l'amélioration de la sécurité et de la santé au travail, de la propriété intellectuelle du Monténégro, de l'inclusion sociale des Roms et des Égyptiens, de l'amélioration de la qualité de vie des personnes LGBTI au Monténégro. En outre, le Monténégro a adopté un certain nombre d'autres documents visant à améliorer la situation dans le domaine de la gestion intégrée des frontières, de la prévention et de la répression du terrorisme, du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme, du Plan d'action Schengen, ainsi que de la lutte contre le trafic de drogue. Toutes ces réformes menées par le Monténégro constituent une excellente base pour poursuivre la mise en œuvre du processus de réforme et améliorer la situation en vue de l'intégration à l'UE. Les efforts continus visant à harmoniser la législation nationale avec l'acquis de l'UE, ainsi que la volonté de respecter les normes européennes, permettent au Monténégro d'entrer dans la prochaine phase du processus d'adhésion avec plus de stabilité et de préparation. Cette base soutient non seulement les progrès futurs vers l'adhésion, mais renforce également les capacités institutionnelles du pays et sa résilience globale pour faire face aux défis futurs sur la voie de l'intégration européenne. L'adhésion du Monténégro, comme d'autres pays, revêt une importance particulière pour la stabilité de l'Europe, notamment dans des conditions de tension et d'instabilité géopolitiques. Cependant, depuis le déclenchement de la guerre en Ukraine, l'UE se concentre davantage sur la région des Balkans occidentaux, ce qui n'était pas le cas les

années précédentes. L'intensification des activités de l'UE dans le domaine de l'intégration des Balkans occidentaux est devenue particulièrement prononcée pendant la guerre en Ukraine, ce qui montre l'attention accrue de l'Union à la stabilisation et à l'intégration de cette région dans les structures européennes (ibidem). Alors que l'objectif principal du Monténégro – et un message attrayant pour certains partenaires européens – est de devenir le 28^e État membre de l'UE d'ici 2028, un autre défi évident pour les perspectives du Monténégro est le manque de capacités humaines et d'expertise technique dans son administration publique. Dans certains cas, cette situation est résolue par la réembauche de fonctionnaires des gouvernements précédents du Parti démocratique des socialistes (DPS) (Nič, Bechev, Maillard, 2024).

Le transfert spectaculaire du pouvoir à Belgrade, qui a eu lieu en octobre 2000, a ouvert la porte à la transition politique et économique en Serbie et a ouvert la voie à un changement d'orientation de la politique étrangère de la Serbie. La coalition pro-occidentale arrivée au pouvoir après les élections présidentielles serbes a donné la plus haute priorité à l'intégration européenne de la Serbie. Les relations entre l'Union européenne et la Serbie après Milosevic ne se sont pas limitées à l'aide financière européenne à la Serbie. La transition politique en Serbie à l'automne 2000 a conduit à un changement dans les relations politiques entre Bruxelles et Belgrade. Un élément clé de la « reconfiguration » des relations entre Belgrade et Bruxelles après octobre 2000 est le lancement du processus d'adhésion de la Serbie à l'Union européenne. Cependant, l'orientation pro-européenne de l'élite politique serbe n'a pas suffi à la Serbie pour entamer son parcours européen. La décision de Bruxelles de poursuivre le processus d'élargissement et d'inclure les pays des Balkans occidentaux était une condition préalable au début de l'intégration européenne de la Serbie. En décembre 2002, le Conseil européen de Copenhague a souligné la perspective européenne des États des Balkans occidentaux, y compris la Serbie, dans les « structures européennes » et « leur éventuelle adhésion à l'Union » comme une priorité absolue de l'Union européenne. En outre, le Conseil Affaires générales et relations extérieures a déclaré à l'ordre du jour de Thessalonique le soutien de l'Union européenne aux pays de la région en poursuivant "une coopération étroite avec les pays des Balkans occidentaux pour consolider davantage la paix et promouvoir la stabilité, la démocratie, le respect de l'État de droit, des droits de l'homme et des minorités". En outre, l'ordre du jour de Thessalonique a souligné la nécessité de réformes fondamentales dans les pays de la région, telles que la lutte contre le crime organisé et la corruption, le développement d'une économie de marché moderne et l'amélioration de la coopération régionale. En juin 2003, le Conseil européen a également réaffirmé sa politique à l'égard des Balkans occidentaux, soulignant son soutien à la perspective européenne des pays de la région « dès qu'ils répondront aux critères établis ». Le Conseil européen de Thessalonique a confirmé « l'agenda de Thessalonique pour les Balkans occidentaux » et a souligné l'importance du processus de stabilisation et d'association en tant qu'instrument pour « le parcours européen des pays des Balkans occidentaux vers leur future adhésion ». L'Union européenne a également réitéré sa détermination à soutenir la voie européenne des États des Balkans occidentaux lors de la réunion entre les chefs d'État et de gouvernement des États membres de l'Union européenne et les dirigeants de l'Albanie, de la Bosnie, de la Croatie, de la Macédoine du Nord, de la Serbie et du Monténégro à Thessalonique le 21 juin 2003. Les dirigeants européens ont souligné l'importance de l'agenda de Thessalonique pour les Balkans occidentaux, décrivant ce document comme « une

nouvelle étape importante dans la relation privilégiée entre l'UE et les Balkans occidentaux » (*Dragisic, 2008*).

Après avoir obtenu l'étude de faisabilité en avril 2005, la Serbie a commencé les préparatifs des négociations. Les négociations sur l'Accord de stabilisation et d'association (ASA) ont été ouvertes dans le cadre d'un mécanisme double, après que le Monténégro a déclaré son indépendance (2006), et se sont poursuivies séparément avec deux pays souverains. Alors que le processus de négociation se poursuivait, la Serbie s'est retrouvée confrontée à un obstacle inattendu. C'est la volonté des membres occidentaux du Groupe de contact de reconnaître la province autonome serbe du Kosovo-Metohija comme un État indépendant (en tant que République du Kosovo), violant ainsi la Résolution n° 1244 du Conseil de sécurité de l'ONU. Les négociations d'association se déroulaient simultanément avec celles sur l'octroi du statut du Kosovo. Ces derniers ont été violés sans résultat (en mars 2007), et la proclamation unilatérale de l'indépendance du Kosovo a été acceptée par la majorité des États membres de l'UE. Depuis lors, les discussions de l'association se sont constamment déroulées sous l'égide de la nouvelle condition qui s'est imposée à la Serbie : la reconnaissance, d'abord de facto, puis de jure, de l'indépendance du Kosovo. Toutes les mesures prises par la Serbie depuis le printemps 2008 – signature de l'ASA (avril 2008), mise en œuvre de l'accord commercial intérimaire dans le cadre de l'ASA, obtention du statut de candidat (mars 2012) et ouverture des négociations d'adhésion (janvier 2014) – ont été conditionnées par la renonciation progressive du Kosovo-Metohija en tant que partie du pays. Toutes les étapes mentionnées ci-dessus sur la voie des négociations d'adhésion (2008-2014), ainsi que bien d'autres sur le même chemin, ont en fait été franchies principalement grâce à la volonté des différents gouvernements serbes de respecter cette condition suprême imposée par l'UE. En analysant le cas de la Serbie dans le processus d'association, on peut clairement comprendre le changement des priorités de l'UE, passant des conditions économiques, juridiques et institutionnelles aux priorités (hautement) politiques. Depuis la mi-2008, lorsque les deux parties ont signé l'ASA, les mesures prises par la Serbie pour « normaliser ses relations avec le Kosovo » sont devenues une condition cruciale (une « priorité clé » selon la formulation utilisée dans tous les rapports annuels ultérieurs de la Commission). Chaque étape supplémentaire sur le chemin de l'intégration de la Serbie était conditionnée par une étape concrète : celle de la reconnaissance du Kosovo comme nouvel État. Cela signifie qu'au lieu de fixer l'objectif de l'adhésion, le processus a été transformé en la fixation de la condition clé de la pleine reconnaissance de l'indépendance du Kosovo (*Bazić, 2019*). Ainsi, en acceptant les conditions de Bruxelles, la Serbie a renoncé à ses pouvoirs de gouvernance dans quatre municipalités (habitées par une majorité serbe) du nord du Kosovo, a accepté la législation kosovare dans son intégralité et s'est engagée à mettre pleinement en œuvre les dispositions convenues (*Samardžić, 2015*).

Tout comme la Macédoine du Nord et le Monténégro, la Serbie a obtenu, le 19 décembre 2009, une libéralisation des visas pour ses citoyens voyageant dans l'espace Schengen. Et le même jour, elle a officiellement déposé sa demande pour entamer le processus d'adhésion à l'Union européenne. Le 12 octobre 2011, la Commission européenne a donné son feu vert à l'octroi du statut de pays candidat à la Serbie, et le 1er mars 2012, les États membres ont confirmé cet avis, et la Serbie est devenue officiellement un pays candidat à l'adhésion à l'UE.

Le 19 avril 2013, après plusieurs années de blocage (lié à la présence de minorités serbes et albanaises de part et d'autre de la frontière), des négociations multilatérales entre

la Serbie et le Kosovo, supervisées par l'UE, ont abouti à la signature d'un accord ouvrant la voie à la normalisation des relations entre les deux pays. Par conséquent, le 28 juin 2013, les États membres ont approuvé la recommandation de la Commission d'ouvrir des négociations d'adhésion avec la Serbie. Ainsi, en mars 2012, la Serbie s'est vu accorder le statut de candidat à l'adhésion à l'UE. À ce jour, la Serbie a ouvert 18 chapitres de négociations. En 2012, le Conseil européen a confirmé la Serbie comme pays candidat et, un an plus tard, a approuvé la recommandation de la Commission d'ouvrir des négociations avec la Serbie. En 2013, l'accord de stabilisation et d'association UE-Serbie est entré en vigueur (*Stabilisation and association agreement*). Aujourd'hui, sur un total de 33 chapitres ouverts lors de la première phase de négociations, 22 sont en discussion. Deux ont été temporairement fermés (sciences et recherche ; éducation et culture). Pourtant, la Commission européenne a indiqué en 2018 que l'adhésion de la Serbie n'aurait pas lieu avant 2025. En effet, les accords signés en 2013 avec le Kosovo sont loin d'être tous mis en œuvre, et le dialogue a été régulièrement interrompu en raison de provocations mutuelles. Cependant, la reconnaissance du Kosovo par la Serbie est une condition sine qua non pour que ces deux pays entrent dans l'Union européenne. Dans la résolution adoptée le 6 juillet 2022, les députés européens déplorent le « recul » de la Serbie « sur des questions essentielles pour l'adhésion à l'UE ». Les parlementaires appellent le pays à « progresser en matière d'État de droit, de droits fondamentaux, de liberté d'expression, de renforcement du pluralisme des médias et de normalisation des relations avec le Kosovo ». Par ailleurs, le rapport de la Commission européenne, d'octobre 2024, mentionne que le pays doit renforcer l'indépendance du pouvoir judiciaire, la lutte contre la corruption et la liberté d'expression.

La Turquie est l'État qui, comme les autres États précédemment cités, tend à devenir membre de l'Union européenne. Devenue membre associé de la Communauté économique européenne en 1964 par un Accord d'association, la Turquie a présenté une demande d'adhésion en 1987. Bien qu'elle ait présenté sa demande, la Turquie n'a été reconnue comme « pays candidat » qu'en 1999, les négociations d'adhésion n'ayant débuté que bien plus tard (*Relation UE-Turcia*).

Ainsi, à l'issue de l'évaluation de 2004, la Commission européenne et le Parlement européen ont estimé que la Turquie avait finalement fait les efforts nécessaires pour satisfaire aux critères de Copenhague. Les chefs d'État et de gouvernement, réunis en Conseil européen, ont donc proposé d'ouvrir des négociations pour l'adhésion de la Turquie à l'UE à condition qu'Ankara adopte certaines réformes et signe le protocole d'élargissement de l'union douanière aux 10 nouveaux États membres de l'UE. Environ 18 ans après le dépôt de la demande, les négociations d'adhésion ont commencé le 3 octobre 2005. Seuls 16 des 35 chapitres ont été ouverts et un seul a été fermé. Après la répression lancée par le gouvernement turc, suite au coup d'État manqué du 15 juillet 2016, les négociations turco-européennes sur l'adhésion de la Turquie à l'UE ont été interrompues. En juin 2019, le Conseil de l'UE a toutefois estimé que les négociations entre l'UE et la Turquie étaient « dans l'impasse ». En 1974, la Turquie a occupé le nord de l'île de Chypre et refuse à ce jour de reconnaître le gouvernement de Nicosie, le seul reconnu par la communauté internationale. En juillet 2005, à l'occasion de la signature de l'accord visant à élargir l'Union douanière entre la Turquie et l'UE à dix nouveaux États membres, les autorités turques ont donc déclaré qu'à travers ce texte, elles ne reconnaissaient pas la République de Chypre, membre de l'UE depuis le 1er mai 2004. L'UE indique à son tour qu'Ankara sera obligée de reconnaître la partie chypriote lors des

négociations. Ainsi, en 2006, en raison du refus de la Turquie d'ouvrir ses ports et aéroports aux navires et avions en provenance de Chypre, le Conseil des Affaires étrangères décide finalement de suspendre les discussions avec Ankara sur plusieurs chapitres de négociation (*Commission adopts 2024 Enlargement Package*).

Un autre obstacle au processus de négociation turco-européen est le manque d'efforts déployés par la Turquie pour normaliser ses relations avec l'Arménie. Dans son rapport publié en octobre 2012, la Commission européenne mentionne que la Turquie ne fait pas d'efforts pour résoudre ses problèmes avec son voisin l'Arménie. Tout aussi importantes sont les suggestions de l'Exécutif européen concernant les réformes à entreprendre en matière d'application des critères politiques, de droits de l'homme et de protection des minorités en Turquie (*Oliver, 2024*).

Les préoccupations de la Commission portent notamment sur la liberté de religion, d'expression et de réunion. En réponse à la répression des manifestations par le régime de Recep Tayyip Erdoğan début 2013, les négociations ont été suspendues, pour reprendre avec des réserves en novembre de la même année. Les 28 États membres de l'UE (le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord jusqu'en 2020 membre de l'UE) ont finalement décidé d'ouvrir le chapitre de la politique régionale. Mais aujourd'hui, après plus de 16 ans de négociations, seuls 16 des 35 chapitres sont ouverts, le plus récent (ouvert en juin 2016) portant sur les dispositions financières et budgétaires. Parmi ceux-ci, seul le chapitre « Science et Recherche » est provisoirement clos. Après le Sommet UE-Turquie du 29 novembre 2015 autour de la crise migratoire (un accord a été signé en 2016 sur la prise en charge des migrants), le processus d'adhésion a été relancé. Le 14 décembre s'ouvre le chapitre « Politique économique et monétaire ». La Commission européenne s'est engagée à œuvrer à l'ouverture de nouveaux chapitres au cours du premier trimestre 2016 (*Commission adopts 2024 Enlargement Package*).

Après une tentative de coup d'État en Turquie en juillet 2016, l'Union européenne s'inquiète à nouveau des représailles orchestrées par le gouvernement et, en particulier, d'un éventuel rétablissement de la peine de mort (abolie en 2004). Dans le contexte des événements de 2016, avec le renforcement du régime turc, avec certains citoyens européens également victimes de répression, les relations entre l'UE et Ankara se détériorent. En octobre 2017, les Européens ont demandé à la Commission « d'envisager l'opportunité de réduire et de réorienter les fonds de préadhésion, en tenant compte de la situation du pays ». En juin 2018, le Conseil de l'UE a indiqué l'impossibilité d'ouvrir un nouveau chapitre de négociation (*ibidem*). Les nombreux problèmes entre Bruxelles et Ankara vont persister. La perspective d'une adhésion de la Turquie à l'UE s'éloigne de plus en plus. Les voix des chefs d'État et de gouvernement de l'UE sont très critiques face aux menaces que la Turquie réitère contre la Grèce et Chypre, États communautaires. La Turquie a pénétré à plusieurs reprises sur le territoire grec et chypriote avec ses propres avions et navires militaires. Elle a appelé à plusieurs reprises les autorités turques à respecter les décisions de la Cour européenne de justice en matière de droits de l'homme et, par exemple, à libérer le militant des droits de l'homme Osman Kavala. Kavala a été emprisonné en 2022, condamné à la réclusion à perpétuité, pour avoir prétendument participé aux manifestations antigouvernementales dans le parc Gezi en 2013 (*Bernd*).

Cependant, dans le rapport annuel 2019 sur la politique d'élargissement, la Commission européenne a assuré que « la Turquie reste un partenaire clé de l'Union européenne ». Après une pause de trois ans, le Conseil d'association UE-Turquie se réunira à nouveau en mars 2019. En outre, en 2019, certaines mesures ont été prises pour

relancer les relations turco-européennes. Ainsi, « il y a eu un dialogue de haut niveau sur les transports et un dialogue économique », incluant des discussions techniques pour la reconnaissance mutuelle de certaines indications géographiques de produits agricoles. L'accord UE-Turquie sur la migration de mars 2016 continue de porter ses fruits... Pourtant, malgré ces avancées, Bruxelles rappelle que les réformes d'adhésion à l'UE n'ont pas été réalisées et que « les graves préoccupations de l'UE concernant la dégradation de l'État de droit, des droits fondamentaux et du système judiciaire n'ont pas été prises en compte ». Après l'expiration de l'état d'urgence décrété dans le pays en juillet 2016, une loi a notamment été votée qui maintient « de nombreux éléments de l'état d'urgence » en Turquie. Ainsi, en juin 2019, le Conseil de l'UE a constaté « que la Turquie continue de s'éloigner de l'Union européenne » et que « les négociations d'adhésion avec la Turquie sont au point mort » (*Commission adopts 2024 Enlargement Package*).

Bien que la Turquie soit reconnue comme un partenaire clé de l'Union européenne, les négociations d'adhésion avec elle sont au point mort depuis 2018. De sérieuses inquiétudes subsistent dans le domaine des droits fondamentaux et de l'État de droit, notamment en ce qui concerne l'indépendance du pouvoir judiciaire. En octobre 2019, la Turquie a lancé une opération militaire dans le nord de la Syrie, dans le but de créer une zone tampon entre les deux pays où les réfugiés syriens vivant en Turquie pourraient être relocalisés. Cette démarche a été condamnée par les députés européens lors d'un débat organisé le 23 octobre 2019. En conséquence, le 24 octobre 2019, une résolution a été adoptée appelant à des sanctions contre la Turquie à la suite de son opération militaire (*Relative UE-Turcia*).

Le dialogue sur l'État de droit et les droits fondamentaux reste une partie intégrante des relations UE-Turquie. Bien que, suite à l'orientation stratégique du Conseil européen d'avril 2024, les relations avec la Turquie aient été marquées par un réengagement progressif et que des mesures concrètes aient été prises en vue d'échanges constructifs sur des questions d'intérêt commun (*Commission adopts 2024 Enlargement Package*), le dialogue turco-européen sur le début des négociations d'adhésion reste actuellement un sujet sensible.

Dans le contexte des nouvelles réalités géopolitiques présentes sur le continent européen, caractérisées notamment par la présence d'une guerre en cours, l'Ukraine devient l'État qui attire l'attention de l'ensemble de la communauté internationale. Après l'effondrement de l'URSS en 1991, le pays est resté un proche allié de la Fédération de Russie. Cependant, l'Ukraine a signé un accord de partenariat et de coopération avec l'UE en 1994, entré en vigueur en 1998. À la suite de la révolution orange et de l'arrivée au pouvoir du pro-européen Viktor Iouchtchenko en 2004, les liens entre l'UE et l'Ukraine se sont renforcés. Un autre moment qui marque le renforcement des relations entre l'Ukraine et l'Union européenne a été l'adoption en 2005 du Plan d'action conjoint UE-Ukraine, destiné à servir de cadre aux réformes qui devaient être mises en œuvre dans le pays afin de se rapprocher de l'Union. Une nouvelle étape a été franchie en 2014. La signature de l'Accord d'association, négocié depuis 2007, a été refusée par le président prorusse Viktor Ianoukovitch en 2013. Sa décision a provoqué la colère des Ukrainiens et initié le mouvement «Euromaïdan ». Cela a conduit à la révolution de février 2014, puis à l'élection du président pro-européen Petro Porochenko. À l'est du pays, les séparatistes pro-russes prennent le pouvoir dans les régions de Lougansk et de Donetsk, et la Fédération de Russie annexe la péninsule de Crimée (*ibidem*).

L'Accord d'association UE-Ukraine, finalement signé le 21 mars 2014 (*Ukraine-EU Association Agreement*) après la fuite de Viktor Ianoukovitch en Russie et entré en

vigueur en 2016, vise à renforcer les liens politiques et économiques entre l'UE et l'Ukraine. Quatre jours après le lancement de l'offensive de la Fédération de Russie en Ukraine le 24 février 2022, Kiev a déposé, le 28 février 2022, sa demande d'adhésion à l'Union européenne. Après un avis positif de la Commission européenne le 17 juin, le Conseil européen a à son tour validé la candidature ukrainienne le 23 juin. Concernant la Moldavie, la Commission européenne recommande aux États membres d'ouvrir les négociations d'adhésion avec Kiev le 8 novembre 2023. Peu de temps après, le 14 décembre, les chefs d'État et de gouvernement réunis au Conseil européen donnent le feu vert pour entamer les négociations avec l'Ukraine, et le 25 juin 2024, les négociations pour l'adhésion de l'Ukraine à l'UE commencent officiellement.

Le Kosovo est le seul pays considéré comme un « candidat potentiel » à l'adhésion à l'UE. Cela signifie que le Kosovo est reconnu par l'UE comme un État indépendant et comme sujet de droit international. Bien qu'il ne dispose pas encore du statut officiel de candidat, l'UE considère le Kosovo comme un pays éligible à l'adhésion. En 1999, à la fin de la guerre du Kosovo, le Conseil de sécurité de l'ONU a créé la Mission intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) pour administrer le territoire. Le 17 février 2008, lors d'une session extraordinaire, le Parlement du Kosovo a proclamé unilatéralement l'indépendance de la République du Kosovo et, depuis cette année-là, la Commission européenne a reconnu le pays comme candidat potentiel. Mais si l'indépendance du Kosovo est aujourd'hui reconnue par 22 États membres de l'UE, dont la France, cinq autres ne la reconnaissent toujours pas : l'Espagne, la Grèce, la Roumanie, la Slovaquie et Chypre. En réalité, cette absence d'unanimité des vingt-sept constitue un obstacle à l'adhésion du Kosovo à l'Union européenne (*Commission adopts 2024 Enlargement Package*). La Roumanie est l'un des cinq pays européens qui ne reconnaissent pas l'indépendance du Kosovo vis-à-vis de la Serbie, les experts estimant que la raison est liée à la crainte de créer un précédent en Transnistrie (*Rubica*, 2023). La raison de la non-reconnaissance de la République du Kosovo par la Roumanie a également été expliquée par l'ancien président Traian Băsescu en 2015. À l'époque, l'ancien chef de l'État avait invoqué le danger de l'indépendance autoproclamée de la Transnistrie (*ibidem*).

La signature de l'Accord de normalisation avec la Serbie en 2013 a marqué un réchauffement des relations entre les deux pays. Ce moment a également conduit à un rapprochement du Kosovo avec l'UE. L'étape qui renforce les relations entre le Kosovo et l'UE se reflète dans la signature de l'Accord de stabilisation et d'association (ASA) entre l'Union européenne et le Kosovo en 2014 et qui est entré en vigueur deux ans plus tard, en 2016 (*Stabilisation and Association Agreement (SAA) between the European Union and Kosovo*). Ainsi, selon les dispositions de l'Accord, il reflète la relation contractuelle qui implique des droits et des obligations mutuelles et couvre une grande variété de secteurs. En signant cet accord, l'UE assume également la responsabilité de soutenir la mise en œuvre des réformes, donnant ainsi au Kosovo l'opportunité de se rapprocher de l'Europe. Mais en 2018, les relations entre le Kosovo et la Serbie se sont à nouveau refroidies. Un an plus tard, alors qu'il examine une proposition visant à libéraliser le régime des visas pour les citoyens kosovars, le Conseil de l'UE « regrette profondément » la décision du Kosovo en novembre 2018 d'imposer des augmentations unilatérales des frais de visa allant jusqu'à 100 % sur les importations en provenance de Serbie et de Bosnie-Herzégovine (*ibidem*).

Le Conseil salue l'adoption de « lois importantes » dans les domaines de l'État de droit et de la réforme de l'administration publique, mais exhorte également le Kosovo à

«s'attaquer résolument à la corruption et au crime organisé», tout en déplorant «la nomination à des postes officiels de personnes condamnées pour crimes de guerre», ce qui est contraire aux valeurs européennes». Le 15 décembre 2022, le pays a déposé sa demande d'adhésion à l'Union européenne. Dans la résolution adoptée le 6 juillet 2022, les députés européens saluent « la stabilité politique accrue du Kosovo et son engagement fort en faveur de sa trajectoire européenne ». Ils « appellent à nouveau les États membres à adopter sans délai un régime sans visa pour les citoyens du Kosovo », à partir du 1er janvier 2024. Par ailleurs, dans le rapport d'octobre 2024, la Commission européenne appelle Pristina à respecter ses engagements envers la Serbie. Elle estime également que « des progrès ont été réalisés dans la lutte contre le crime organisé », mais que « le Kosovo doit intensifier ses efforts pour renforcer l'État de droit [...] et pour protéger la liberté d'expression ». La Commission reste disponible pour préparer un avis sur la demande d'adhésion du Kosovo dès que le Conseil le demandera. À la suite de l'évaluation de la situation au Kosovo, la Commission estime que des progrès ont été réalisés dans le pays dans la lutte contre le crime organisé et que l'environnement des affaires s'est amélioré, et que le Kosovo doit intensifier ses efforts pour renforcer l'État de droit, l'administration publique et protéger la liberté d'expression (*ibidem*).

Conclusions

L'Albanie, la Géorgie, le Kosovo, la Moldavie, le Monténégro, la Macédoine du Nord, la Serbie, la Turquie et l'Ukraine sont les États qui ont soumis des demandes d'adhésion au bloc et se trouvent à différentes étapes du processus de candidature. La guerre en Ukraine a fait prendre conscience à l'UE qu'elle doit démontrer son engagement envers les États des Balkans occidentaux, notamment la République de Moldavie et l'Ukraine. En analysant les relations de l'UE avec les États candidats à l'adhésion à l'espace intégrationniste européen, il est important de souligner que chaque pays a ses propres particularités, y compris ses propres défis, et le processus d'intégration doit prendre en compte ces aspects individuels pour assurer le succès et la durabilité des réformes. L'analyse de ce processus d'intégration européenne montre que, malgré les efforts déployés, les pays candidats à l'adhésion, malgré les efforts déployés, sont confrontés à des défis importants sur le chemin de l'adhésion à l'UE. Les réformes dans des domaines tels que la justice, la lutte contre la corruption et le respect de l'État de droit sont essentielles pour la progression de ces États vers l'intégration européenne. En outre, le processus d'adhésion à l'UE requiert une volonté politique forte et un engagement à long terme de la part des dirigeants et des citoyens de ces États. Il est important de souligner que, même si le processus intégrationniste européen apporte des avantages considérables, il comporte également des défis et des sacrifices. Les pays candidats doivent être prêts à satisfaire aux exigences et aux normes rigoureuses de l'UE, ce qui peut nécessiter des réformes structurelles et des changements profonds dans la société et la gouvernance. Le processus intégrationniste européen est donc un chemin complexe et semé d'obstacles pour les États candidats, mais un engagement continu et des efforts persistants peuvent conduire au succès final dans la réalisation de cet objectif.

L'élargissement constitue une opportunité historique tant pour les pays adhérents que pour les États membres actuels et pour l'UE dans son ensemble. Une Union plus grande et plus forte présenterait des avantages considérables sur les plans socio-économique, politique et sécuritaire. Le processus d'élargissement continue d'être fondé sur le mérite et dépend des progrès objectifs réalisés par chacun des partenaires. Cela nécessite la détermination de mettre en œuvre des réformes irréversibles dans tous les

domaines du droit de l'UE, en mettant l'accent sur les éléments fondamentaux du processus d'élargissement. La démocratie, l'État de droit et les valeurs fondamentales continueront d'être les pierres angulaires de la politique d'élargissement de l'UE. Le nouvel élargissement de l'UE représente un investissement géopolitique qui augmentera le poids politique et économique de l'UE sur la scène mondiale. C'est aussi le premier pas de l'UE vers des réformes inévitables. L'adhésion des 9 États candidats à l'UE reste un choix stratégique qui leur apportera de nombreux avantages. Parmi ceux-ci, nous pourrions citer :

- la stabilité politique ;
- la liberté pour les citoyens de vivre, d'étudier ou de travailler n'importe où dans

l'UE;

- l'intensification des échanges grâce à l'accès au marché unique ;
- accroître les financements et les investissements ;
- des normes sociales, environnementales et de protection des consommateurs plus élevées.

Dans le même temps, le nouvel élargissement et l'adhésion des 9 États candidats à l'espace intégrationniste européen apporteront certains avantages à l'UE. Parmi ceux-ci, nous pourrions citer :

- davantage de prospérité et davantage d'opportunités pour les entreprises et les citoyens européens;
- une position de poids plus importante sur la scène mondiale ;
- plus de diversité culturelle ;
- promouvoir la démocratie, l'État de droit et les droits de l'homme ;
- un investissement dans la paix et la sécurité de l'Europe.

Références bibliographiques

- Ah-Pine Elda Nasho. (2012). *Albanian integration into the UE: security, Europeanization, democratization: which project for the democracy?* chrome-extension://efaidnbmnnnibpcajpcglclefindmkaj/https://shs.hal.science/halshs-00696370/file/Albanian_integration_into_the_UE.pdf
- Analiză. *Integrarea Ucrainei, Georgiei și a Republicii Moldova în UE în timp de război: quo vadis?* Agora, 07.03. 2022. <https://agora.md/stiri/99539/analiza-integrarea-ucrainei-georgiei-si-a-republicii-moldova-in-ue-in-timp-de-razboi-quo-vadis>
- Association Agreement between the European Union and the European Atomic Energy Community and their Member States, of the one part, and Georgia, of the other part.* <https://investmentpolicy.unctad.org/international-investment-agreements/treaties/bit/3482/eu---georgia-association-agreement-2014->
- Baciu A. *Maia Sandu a ținut un discurs în Parlamentul European: Acordarea statutului de țară candidat este decizia cea bună (LIVE).* Agora. 18.07.2022. <https://agora.md/stiri/102605/maia-sandu-a-tinut-un-discurs-in-parlamentul-european-acordarea-statutului-de-tara-candidat-este-decizia-cea-buna-live>
- Bazić Jovan. (2019). *Relations of Serbia and European Union: socio-historical determinants and the contemporar political issues.* Politeja. No. 3(60), pp. 303-322. <https://journals.akademicka.pl/politeja/article/view/1235/1107>

- Bernd Riegert. *UE și Turcia: Relațiile rămân dificile*. Doice Welle. 27.05. 2023. <https://www.dw.com/ro/ue-%C5%9Fi-turcia-rela%C5%A3iile-r%C4%83m%C3%A2n-dificile/a-65752217>
- Bolotnicov C. *Prim-ministrul României solicită Comisiei Europene să recomande acordarea statutului de țară candidată la aderarea la UE pentru R. Moldova*. Agora. 01.06.2022. <https://agora.md/stiri/103127/prim-ministrul-romaniei-solicita-comisiei-europene-sa-recomande-acordarea-statutului-de-tara-candidata-la-aderarea-la-ue-pentru-r-moldova>
- Borić Faruk. (2024). *Bosnia-Herzegovina external relations briefing: Green light for the opening of EU negotiations with BiH*. Briefing, Vol. 71. No. 4. China -CEE InstituteWeekly. chrome-extension://efaidnbmnnnibpcajpcgclefindmkaj/https://china-cee.eu/wp-content/uploads/2024/04/2024er03_BosniaHerzegovina.pdf
- Bosnia and Herzegovina: Conclusion of Stabilisation and Association Agreement*. European Consil. <https://www.consilium.europa.eu/en/press/press-releases/2015/04/21/bih-conclusion-stabilisation-association-agreement/>
- Cebotari Svetlana. (2020). *Relațiile Republica Moldova - Uniunea Europeană post - Vilnius 2013. Teoria și practica administrării publice*"Chișinău, Moldova. chrome-extension://efaidnbmnnnibpcajpcgclefindmkaj/https://ibn.idsi.md/sites/default/files/imag_file/142-145_16.pdf
- Cebotari Svetlana. (2023). *Relațiile Republica Moldova – Uniunea Europeană în contextul războiului din Ucraina*. chrome-extension://efaidnbmnnnibpcajpcgclefindmkaj/https://ibn.idsi.md/sites/default/files/imag_file/6-23_3.pdf
- Cererea de aderare a Republicii Moldova la Uniunea Europeană – pași următori și provocări*. <https://eu4moldova.eu/ro/cererea-de-aderare-a-republicii-moldova-la-uniunea-europeana-pasi-urmatorii-si-provocari/>
- Chaaban Florian, Lippert Chloé, Laude Eva. (2025). *[Comparatif] UE/Etats-Unis : forces et faiblesses de deux géants économiques*. Toute l'Europe. <https://www.touteurope.eu/l-ue-dans-le-monde/comparatif-ue-etats-unis-forces-et-faiblesses-de-deux-geants-economiques/>
- Commission adopts 2024 Enlargement Package*. https://neighbourhood-enlargement.ec.europa.eu/news/commission-adopts-2024-enlargement-package-2024-10-30_en
- Conțu M. *Una-i să obții statutul de candidat la aderare în UE, alta-i să-l și păstrezi*. Moldova Suverană, 19 iulie, 2022, p.1,3.
- Chirtoc Irina. *Sprijin masiv din partea Parlamentului European pentru aderarea Republicii Moldova la UE. Rezoluția privind statutul de țară candidată*. Ziare.com. 19. 07. 2022. <https://ziare.com/razboi-ucraina-rusia/aderare-ue-republica-moldova-parlamentul-european-1741909>
- Daratos Antoine. (2015). *L'Union Européenne. Présentation générale*. chrome-extension://efaidnbmnnnibpcajpcgclefindmkaj/https://lire-et-ecrire.be/IMG/pdf/l_union_europeenne_-_presentation_generale.pdf
- Document 22007A1228(01). Interim Agreement on trade and trade-related matters between the European Community, of the one part, and the Republic of Montenegro, of the other part - Protocols - Final Act – Declarations*. [https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX:22007A1228\(01\)](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX:22007A1228(01))

- Dragisic Petar. (2008). *Serbia and European Union: A View from Brussels*. L'Europe en Formation. n° 3, p. 49 - 350. <https://shs.cairn.info/revue-l-europe-en-formation-2008-3-page-147?lang=fr>
- Dzanik Jelena. (2013). *Montenegro and the EU : changing contexts, changing roles*. European University Institute. pp. 109-132. <https://cadmus.eui.eu/handle/1814/28778>
- EC has proposed to open EU Accession Negotiations with Bosnia and Herzegovina*. <https://westernbalkans-infocenter.eu/news/ec-has-proposed-to-open-eu-accession-negotiations-with-bosnia-and-herzegovina/>
- EU Agrees to Open Membership Talks With Bosnia-Herzegovina*. <https://www.voanews.com/a/eu-opens-membership-talks-with-bosnia-herzegovina-/7537675.html>
- EU agrees to begin membership negotiations with Bosnia and Herzegovina*. <https://www.theguardian.com/world/2024/mar/22/bosnia-herzegovina-eu-membership-talks>
- EU relations with Georgia revisited*. <https://www.clingendael.org/pub/2023/the-eu-in-the-south-caucasus/3-georgia-and-the-eu/>
- EU leaders grant Bosnia 'candidate status' to join bloc*. France 24. 15.12.2024. <https://www.france24.com/en/europe/20221215-eu-leaders-grant-bosnia-candidate-status-to-join-bloc>
- Georgia-EU cooperation*. chrome-extension://efaidnbmnnnibpcajpcglclefindmkaj/
https://smr.gov.ge/uploads/prev/1_Georgia_ee3da092.pdf
- Frunzeti Teodor, Zodian Vladimir. (2009). *Lumea 2009. Enciclopedia politică și militară (studii strategice și de securitate)*, București, p.270.
- Lequeux Vincent, Olivier Arthur. *Le commerce extérieur de l'Union européenne*. Toute l'Europe. 05.11.2024. <https://www.touteleurope.eu/economie-et-social/le-commerce-exterieur-de-l-union-europeenne/>
- Madhi Gentiola. *Aspiration meets realism in Albania, where eventual EU accession requires renewed political direction able to retain the country's youth*. Green European Jurnal. 04.12. 2023. <https://www.greeneuropeanjournal.eu/longstanding-european-dream/>
- Maia Sandu a semnat cererea de aderare a Republicii Moldova la UE*. Doice Wrlle. 03.03.2022. <https://www.dw.com/ro/maia-sandu-a-semnat-cererea-de-aderare-a-republicii-moldova-la-ue/a-61005520>
- Meksi Ermelinda. (2024). *Breaking the frontiers - paving the way for the EU integration: the case of Albania*. Euro-Balkan Law and Economic Review. <https://ojs.cimedoc.uniba.it/index.php/law/article/download/1467/1277>
- Ministrul Nicu Popescu a recepționat chestionarul Comisiei Europene cu privire la cererea de aderare la UE a Republicii Moldova: „Țara noastră își accelerează parcursul european”*. Guvernul Republicii Moldova. Ministerul Afacerilor Externe. 11.04.2022. <https://mfa.gov.md/ro/content/ministrul-nicu-popescu-receptionat-chestionarul-comisiei-europene-cu-privire-la-cererea-de>
- Mirkovic Milika. (2024). *A step closer to the EU: Montenegro received a positive IBAR*. Chine-CEE Institute. Weekly Briefing, Vol. 74. No. 4. <https://china-cee.eu/2024/08/22/montenegro-external-relations-briefing-a-step-closer-to-the-eu-montenegro-received-a-positive-ibar/>
- Moldova începe negocierile de aderare la UE*. <https://eu4moldova.eu/ro/moldova-incepe-negocierile-de-aderare-la-ue/>
- Niç Milan, Bechev Dimitar, Maillard Sébastien, etc.. (2024). *Montenegro's EU Push: Imminent Opportunities and Challenges*. German Council on Foreign Relations.

- <https://dgap.org/en/research/publications/montenegros-eu-push-imminent-opportunities-and-challenges>
- North Macedonia. <https://blog.idee.ceu.es/2024/10/30/north-macedonias-eu-integration-two-decades-of-frustration/>
- Olivier Arthur. (2024). *Turquie, Macédoine du Nord, Ukraine...: où en sont les pays candidats à l'élargissement ?* Toute l'Europe.10. 12.2024. <https://www.touteleurope.eu/fonctionnement-de-l-ue/turquie-albanie-macedoine-du-nord-ou-en-sont-les-pays-candidats-a-l-elandissement/>
- Partnership and Cooperation Agreement (PCA). EU Monitor. chrome-extension://efaidnbmnnnibpcajpcglclefindmkaj/https://smr.gov.ge/uploads/prev/2_Partner_cce01fcf.pdf
- PE: UE trebuie să acorde Republicii Moldova statutul de țară candidată la aderare. <https://www.europarl.europa.eu/news/ro/press-room/20220429IPR28232/pe-ue-trebuie-sa-acorde-republicii-moldova-statutul-de-tara-candidata>
- Portal Leo. (2024). *The struggle of North Macedonia for EU accession: gazing at the 2024 elections*. Blue Europe. <https://www.blue-europe.eu/analysis-en/short-analysis/the-struggle-of-north-macedonia-for-eu-accession-gazing-at-the-2024-elections/>
- Relațiile UE-Turcia: între cooperare și tensiuni. <https://www.europarl.europa.eu/topics/ro/article/20170426STO72401/relatiile-ue-turcia-intre-cooperare-si-tensiuni>
- Republica Moldova a început, oficial, negocierile de aderare la Uniunea Europeană. Guvernul Republicii Moldova. 25. 06. 2024. <https://gov.md/ro/content/republica-moldova-inceput-oficial-negocierile-de-aderare-la-uniunea-europeana>
- Republica Moldova și Ucraina încep astăzi oficial negocierile de aderare cu UE. Digi24.ro . 25.06.2024. <https://www.digi24.ro/stiri/externe/ue/republica-moldova-si-ucraina-incep-astazi-oficial-negocierile-de-aderare-cu-ue-2837933>
- Rubica Andreea. *De ce nu recunoaște România independența Kosovo? Ce spun experții despre decizia Bucureștiului. Analiză. Adevărul.* 17.09.2023. <https://adevarul.ro/politica/de-ce-nu-recunoaste-romania-independenta-kosovo-2300787.html>
- Samardžić Slobodan. (2015) . *Evolution of the Relations between Serbia and the European Union*. Stosunki Międzynarodowe – International Relations nr. 1 (t. 51). <chrome-extension://efaidnbmnnnibpcajpcglclefindmkaj/http://www.irjournal.pl/pdf-124690-52752?filename=Evolution%20of%20the.pdf>
- Stabilisation and Association Agreement with Albania. <https://eur-lex.europa.eu/EN/legal-content/summary/stabilisation-and-association-agreement-with-albania.html?fromSummary=07>
- Stabilisation and Association Agreement with Bosnia and Herzegovina enters into force today. https://neighbourhood-enlargement.ec.europa.eu/news/stabilisation-and-association-agreement-bosnia-and-herzegovina-enters-force-today-2015-06-01_en
- Stabilisation and association agreement. <https://www.mei.gov.rs/eng/documents/agreements-with-the-eu/stabilisation-and-association-agreement/>
- Statutul de candidat la aderare ar fi ideea națională care ar coagula moldovenii. <https://www.dw.com/ro/statutul-de-candidat-la-aderare-ar-fi-ideea-na%C8%9Bional%C4%83-care-ar-coagula-moldovenii/a-61837566>
- Strati Nino. *Cluster 1. Negotiations of EU integration: the need for a strengthened accountability agenda.* <chrome-extension://efaidnbmnnnibpcajpcglclefindmkaj/https://library.fes.de/pdf-files/bueros/albanien/20704.pdf>

Shtalb Haki. (2023). *Albania: the European Union as final destination*. Regard sur L'Est. <https://regard-est.com/albania-the-european-union-as-final-destination>

The European Union and Montenegro. Delegation of the European Union to Montenegro. 23.07.2021. https://www.eeas.europa.eu/montenegro/european-union-and-montenegro_en?s=225

UE deschide negocieri de aderare cu Republica Moldova<https://www.consilium.europa.eu/ro/press/press-releases/2024/06/25/eu-opens-accession-negotiations-with-moldova/>

Ukraine-EU Association Agreement. <https://mfa.gov.ua/en/about-ukraine/european-integration/eu-ukraine-association-agreement>

Ursu Valentina. *Popescu Nicu: Moldova a depus cererea de aderare la UE. Ce urmează?* Radio Europa Liberă. 03.03.2022. <https://moldova.europalibera.org/a/nicu-popescu-moldova-a-depus-cererea-de-aderare-la-ue-ce-urmeaz%C4%83-/31734555.html>

Xhuvani Erjola , Mecalla Naim. (2023). *Case Study On Integration Process Of Albania Towards Eu: Harmonisation Of Domestic Legislation With That Of EU*. Acces to Justice in Eastern Europe . <https://ajee-journal.com/case-study-on-integration-process-of-albania-towards-eu-harmonisation-of-domestic-legislation-with-that-of-eu>

Huskić Adnan. (2024). *EU membership negotiations: Europe is ours!* <https://www.freiheit.org/western-balkans/eu-membership-negotiations-europe-ours>

Wahl Thomas. (2022). *Granting EU Candidate Status to Bosnia and Herzegovina*. <https://eucrim.eu/news/granting-eu-candidate-status-to-bosnia-and-herzegovina/>

Annexe n° 1

Pays candidats à l'adhésion à l'Union européenne

N/o	État	Statut d'État candidat	Début des négociations
1.	Turquie	10 décembre 1999	3 octobre 2005 (à partir de 2019-arrêté)
2.	Monténégro	17 décembre 2010	29 juin 2012
3.	Serbie	1 mars 2012	21 janvier 2014
4.	Albanie	27 juin 2014	19 juillet 2022
5.	Macédoine du Nord	17 décembre 2005	19 juillet 2022
6.	Bosnie-Herzégovine	15 décembre 2022	21 mars 2024
7.	Ukraine	23 juin 2022	25 juin 2024
8.	République de Moldova	23 juin 2022	25 juin 2024
9.	Géorgie	14 décembre 2023	Statut retiré en 2024
10.	Kosovo	considéré comme un «candidat potentiel »	

Source : basé sur les recherches de l'auteur